

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 novembre 1975.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1976, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME II

Fascicule 2.

RELATIONS CULTURELLES ET COOPERATION

Coopération.

Par M. Maurice VÉRILLON,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean de Bagnaux, président ; Georges Lamousse, Adolphe Chauvin, Henri Caillavet, Jean Fleury, vice-présidents ; Claudius Delorme, Maurice Vérillon, Jacques Habert, Mme Catherine Lagatu, secrétaires ; MM. Clément Balestra, René Billères, Jean-Pierre Blanc, Jacques Bordeneuve, Pierre Brun, Jacques Carat, Georges Cogniot, Jean Collery, Georges Constant, Raymond Courrière, Mme Suzanne Crémieux, MM. Charles Durand, Hubert Durand, François Duval, Mme Hélène Edeline, MM. Léon Eeckhoutte, Charles Ferrant, Louis de la Forest, Roger Houdet, Adrien Laplace, Artnur Lavy, Jean Legaret, Kléber Malécot, André Messenger, Paul Minot, Michel Miroudot, Roger Moreau, Pouvanaa Oopa Tetuaapua, Sosefo Makape Papilio, Guy Pascaud, Pierre Petit, Fernand Poignant, Victor Provo, Roland Ruet, René Tinant.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 1880 et annexes, 1916 (tomes I à III et annexe 8), 1918 (tome III) et in-8° 360.

Sénat : 61 et 62 (tomes I, II, III et annexe 5) (1975-1976).

Loi de finances. — Coopération.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	5
I. — Les moyens de la politique de coopération	9
A. — Moyens financiers	9
1° Le projet de budget du Ministère de la Coopération	9
a) La progression des dotations	9
b) Les mesures nouvelles affectant les dépenses ordinaires ..	10
c) L'évolution du montant total de l'aide publique française ..	12
2° Aide bilatérale et aide multilatérale	15
a) La contribution française à l'aide communautaire	15
b) L'évolution du montant total de l'aide publique française ..	16
B. — Moyens en personnels	16
1° L'évolution des effectifs	16
a) Les enseignants	18
b) L'assistance technique	19
c) Le rôle des V. S. N. A.	19
2° Le recrutement, le recyclage et la formation des coopérants	21
a) Le recrutement	21
b) La formation et le recyclage	22
3° La scolarisation des enfants français à l'étranger	23
a) Les modalités de la scolarisation des petits Français	23
b) L'aide du Ministère de la Coopération	24
C. — Moyens de diffusion culturelle	25
1° La radiodiffusion et la télévision	26
a) La diffusion d'émissions sur ondes courtes et par satellites et les envois d'émissions enregistrées	26
b) Le budget de la coopération en matière de radiodiffusion et de télévision	27
2° Les autres supports de l'action culturelle	29
a) Les centres culturels français et franco-africains	29
b) L'utilisation des crédits des « actions audiovisuelles de masse »	30
D. — L'aide à la formation : les bourses	31
1° Les bourses d'études	31
2° Les bourses de stage	33

	Pages.
II. — La coopération dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de la recherche.....	34
A. — <i>L'enseignement primaire et secondaire.....</i>	<i>35</i>
1° L'évolution des systèmes scolaires dans les Etats d'Afrique et de l'océan Indien.....	35
a) L'africanisation des programmes.....	35
b) L'africanisation des enseignants.....	37
2° L'évolution de la coopération.....	38
a) La formation des maîtres et l'assistance pédagogique.....	38
b) Les expériences de radiodiffusion et de télévision scolaire..	39
c) Les projets d'utilisation du satellite Symphonie.....	43
B. — <i>L'enseignement supérieur</i>	<i>44</i>
1° L'évolution de l'enseignement supérieur africain.....	44
a) Les structures	44
b) L'africanisation	46
2° L'évolution de l'aide.....	46
a) Augmentation de l'aide en personnel.....	46
b) Les nouvelles formes de l'aide.....	47
C. — <i>L'enseignement technique et la formation professionnelle.....</i>	<i>48</i>
1° L'enseignement technique	48
a) La situation de l'enseignement technique.....	48
b) L'aide française	49
2° La formation professionnelle.....	50
a) La situation actuelle	50
b) L'aide française	51
D. — <i>L'évolution de la coopération en matière de recherche.....</i>	<i>52</i>
1° La coopération scientifique et les structures nationales de la recherche	52
2° Les problèmes posés.....	55
3° La recherche scientifique et les nouveaux accords de coopération.	56
a) Le Cameroun	57
b) Madagascar	57
Conclusion	59

Mesdames, Messieurs,

On pourrait dire de la France quelle se caractérise par sa vocation internationale.

Cela est évident pour notre civilisation. Si l'image de notre pays est essentiellement culturelle, ce n'est pas seulement parce que la France n'a cessé d'enrichir le patrimoine mondial des Arts et des Lettres, c'est surtout parce qu'elle donnait une dimension internationale aux idées françaises.

Cela est surtout vrai de l'idée que notre pays se fait de ses rapports avec les autres nations, et notamment avec celles qui furent autrefois soumises à son empire. Cet empire a disparu et ce que pouvait avoir d'équivoque l'exercice direct des responsabilités dans nos anciennes possessions a fait place à un sentiment sincère de solidarité. Les liens ont changé, mais subsistent : ce sont maintenant ceux de l'amitié et de la coopération.

La France est une des nations industrialisées qui consacre la plus forte proportion de son produit national à aider les pays en voie de développement. Cette politique certes n'est pas encore comprise par tout le monde. Il ne manque pas de « bons esprits » — mais ils sont de moins en moins nombreux — pour souhaiter que la France se replie sur elle-même et abandonne à leur sort tous les pays frères avec lesquels elle était liée.

Et pourtant, même du point de vue de l'intérêt bien compris de notre pays, la politique de coopération est indispensable.

Il y va de notre intérêt politique. Il ne convient pas que les deux grandes puissances que l'on sait se partagent le monde sans que soit sauvegardée la personnalité des pays de l'Europe et du Tiers monde. Il y va de l'intérêt même simplement économique de notre pays puisque l'assistance aux pays en voie de développement est aussi un impératif du développement des pays industrialisés.

Il y va de l'intérêt culturel de notre pays car il se doit de sauvegarder un des éléments essentiels de son identité : la langue française. Quel meilleur moyen de défendre cet incomparable instrument de culture et de civilisation que de soutenir et de fortifier la communauté francophone mondiale ?

Il y va enfin de l'intérêt des pays du Tiers monde.

Ces pays risquent d'être la proie des super-puissances. Ils sont déjà l'enjeu de l'immense combat qu'elles se livrent. L'impérialisme est la loi naturelle des grands empires ; c'est une sorte de logique interne de leur vitalité. Les puissances de dimensions moyennes échappent, elles, beaucoup plus facilement à cette tentation.

Au lieu et place d'un impérialisme quasi instinctif, il appartient à notre pays de faire valoir une politique consciente et généreuse de coopération. Il sera en cela fidèle à sa vocation.

*
* *

Que doit être cette politique ?

S'il est un domaine dans lequel la définition des fins et des moyens doit être constamment remise en cause et dans lequel la réflexion doit sans cesse précéder l'action, c'est bien celui de la coopération puisqu'elle s'adresse à des pays en évolution permanente. La coopération d'aujourd'hui n'est pas celle d'hier ; la coopération de demain ne peut être celle d'aujourd'hui.

*
* *

L'évolution de la société internationale et les déséquilibres récents de l'économie mondiale ont plus que jamais mis en lumière les risques que font courir à l'humanité tout entière l'injuste répartition des ressources et l'inégalité des pouvoirs de décision politique.

La France n'a jamais manqué une occasion de souligner à quel point il fallait poser et résoudre le problème des relations entre les nations riches et celles qui ne le sont pas.

Votre rapporteur se doit de citer à ce sujet des réflexions présentées par M. Pierre Abelin, Ministre de la Coopération en septembre 1975, dans un document intitulé « Rapport sur la politique française de coopération ». Ce rapport s'inspire des travaux d'un

groupe de réflexion composé d'éminentes personnalités, parmi lesquelles nous nous plairons à distinguer M. René Manory, rapporteur général de la Commission des Finances, et M. Robert Schmitt, rapporteur spécial du budget de la Coopération.

M. Abelin pose trois principes :

— le premier est celui de l'universalité de la politique française d'aide au développement. Nous devons en effet être présents partout où s'élaborent les moyens d'une lutte solidaire contre les iniquités, les déséquilibres et les carences dont souffre le Tiers monde ;

— le deuxième principe est celui des limites géographiques d'une zone de coopération privilégiée. Nos moyens financiers et humains sont en effet très limités. Nous ne pouvons établir de relations « privilégiées » avec l'ensemble des pays du monde. Nous devons donc concentrer nos efforts de coopération effective. Les pays destinataires de cet effort sont naturellement ces pays d'expression française qui, pour les uns, ont été naguère soumis à notre autorité et, pour les autres, désirent faire du français la langue principale de leurs relations internationales ;

— le troisième principe est celui des choix souverains de nos partenaires.

Nous ne devons jamais oublier que dans ce dernier quart de siècle les nations du Tiers monde, conscientes de leur souveraineté, voudront et devront décider elles-mêmes de l'étendue et des modalités de la coopération qu'elles souhaitent établir avec nous.

*
* *

Dans le rapport que nous citons, M. Abelin souligne qu'une double conviction s'impose à l'esprit :

— il faut, nous dit-il, tenir compte des nouvelles priorités pour chacun de nos partenaires, des nouvelles solidarités régionales, des nouvelles angoisses comme celles qu'a suscitées la sécheresse, des nouvelles ambitions comme celles de former, à travers des systèmes éducatifs et universitaires adaptés, des hommes prêts à assumer leur rôle dans le monde de demain.

— le ministre souligne également la remarquable permanence de la volonté des Etats liés par la coopération, de travailler avec la France, de la confiance qu'ils continuent à faire à notre pays, et de l'amitié qu'ils nous témoignent.

*
* *

Il nous paraît significatif et prometteur qu'un si remarquable climat de franchise et de compréhension réciproques se soit instauré aussi bien au sein du groupe de réflexion dont nous parlions qu'au cours des missions de dialogue qui ont été réalisées en Afrique ainsi qu'à la Conférence tenue en mars dernier à Bangui.

Ce souci d'une coopération sincère et efficace doit tous nous guider. On comprendra que c'est dans cet esprit que nous examinerons les actions, les programmes et les moyens du Ministère de la Coopération dont j'ai l'honneur de rapporter les crédits devant le Sénat.

I. — MOYENS DE LA POLITIQUE DE COOPERATION

A. — Moyens financiers.

1° LE PROJET DE BUDGET DU MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION

a) Progression des dotations.

Comparaison des budgets de 1974, de 1975 et du projet de budget pour 1976.

NATURE DES DEPENSES	MONTANT DES DOTATIONS (en millions de francs).			DIFFERENCE en pourcentage.	
	1974	1975	1976 prévisions.	1974/1975	1975/1976
A. — Gestions des services.....	68,5	(a) 94,1	(c) 118,7	+ 37,37	+ 26,14
B. — Aide civile :					
Dépenses ordinaires	1 165,2	(b) 1 274,5	(d) 1 431,3	+ 9,3	+ 12,30
Dépenses en capital :					
Autorisations de programme.	(507,4)	(614,5)	(e) (708,9)	+ 21,10	+ 15,36
Crédits de paiement.....	491,9	564,5	(f) 639,4	+ 14,75	+ 13,26
Totaux B.....	1 657,1	1 839,0	2 070,7	+ 10,97	+ 12,59
C. — Aide militaire.....	226,5	230,0	250,1	+ 1,54	+ 8,73
Totaux généraux (A + B + C).	1 952,1	2 163,1	(g) 2 439,5	+ 10,80	+ 12,77

(a) Dont 13,9 millions de transferts ramenant le pourcentage d'augmentation à + 17,08.

(b) Dont 39,8 millions de transferts ramenant le pourcentage d'augmentation à + 5,96.

(c) Dont 9,3 millions de transferts ramenant le pourcentage d'augmentation à + 16,25.

(d) Dont 55,1 millions de transferts ramenant le pourcentage d'augmentation à + 7,97.

(e) Dont 50,6 millions de transferts ramenant le pourcentage d'augmentation à + 7,12.

(f) Dont 46,4 millions de transferts ramenant le pourcentage d'augmentation à + 5,04.

(g) Compte tenu des transferts indiqués ci-dessus en c), d) et f), le pourcentage d'augmentation est ramené à 7,65.

Le tableau ci-dessus, qui retrace l'évolution des dotations du Ministère de la Coopération depuis 1974, fait apparaître que, si l'on fait abstraction des multiples transferts qui correspondent à ~~la volonté de réaliser une unité de gestion de la Coopération~~ — et aussi à celle de régulariser et de réorganiser la gestion du Ministère — ~~le budget de la Coopération~~ subit depuis deux ans une dégradation inquiétante. L'augmentation en volume des dotations était, abstraction faite des transferts, de 14,7 % en 1973 et 1974, de 10 % entre 1974 et 1975, et elle est de 7,65 % seulement entre 1975 et 1976.

Encore faut-il tenir compte, pour apprécier l'évolution des crédits en valeur réelle, de l'influence de l'érosion monétaire, non seulement en France, mais aussi chez nos partenaires africains, où l'inflation est plus forte encore. Par conséquent, les taux d'augmentation prévus pour les dépenses d'aide civile, dépenses ordinaires (+ 8%) et crédits de paiement (+ 7,1%) correspondent à une réduction en valeur des moyens d'action du Ministère.

Votre commission laisse à la Commission des Finances le soin d'analyser et d'apprécier les modifications affectant la présentation des crédits.

Elle se bornera à relever :

— la création d'un article 70 (nouveau) « Personnel enseignant dans les écoles à forte scolarisation française » au chapitre 41-41 (Fonds d'aide et de coopération-rémunération des personnels d'assistance technique) qui permet d'isoler la rémunération (30 millions de francs) des personnels se consacrant à la scolarisation des enfants français. Auparavant ces crédits figuraient au paragraphe 20 de l'article 10 de ce même chapitre ;

— la création d'un chapitre 42-21 (nouveau) regroupant les crédits du F.A.C. consacrés aux actions de coopération culturelle et sociale (coopération culturelle, bourses d'études, aide à l'enseignement, coopération médico-sociale).

b) *Les mesures nouvelles affectant les dépenses ordinaires.*

Comme on peut le penser à la lecture du tableau retraçant l'évolution des crédits, les mesures nouvelles prévues correspondent pour la plupart à des transferts et à des virements ainsi qu'à des

mesures d'ajustement aux besoins. Il n'y a donc que fort peu de mesures nouvelles correspondant vraiment à un accroissement des moyens.

Administration centrale :

Votre commission relève à ce titre la mesure n° 01-14-02, qui correspond au transfert à l'administration centrale des crédits auparavant imputés au F.A.C., et permettant la création de cinq emplois indispensables au fonctionnement de la « cellule radiophonique » qui exercera les compétences dévolues au ministère à la suite de la disparition de l'O.R.T.F.

Le Ministère a dû en effet créer au sein de la Direction des affaires culturelles et sociales, pour exercer les responsabilités antérieurement confiées à la D. A. E. C., une Mission technique d'information et de coopération, chargée de commander et de coordonner les interventions des sociétés et établissements issus de l'O. R. T. F. dans les Etats d'Afrique et de l'océan Indien.

Dépenses d'aide et de coopération du titre III :

Les mesures nouvelles correspondant à des actions nouvelles sont :

— la mesure 03-11-01, d'un montant de 2,7 millions de francs, qui correspond à la création de vingt emplois de contractuels au titre de l'Office de recherche scientifique et technique outre-mer (O. R. S. T. O. M.), dont dix-sept emplois de chercheurs et trois emplois administratifs ;

— la mesure 03-11-02 (576 000 F) correspondant à la transformation de seize autres emplois de contractuels, toujours au titre de l'O. R. S. T. O. M.

Une autre mesure (03-13-02) prévoit une majoration des dotations de fonctionnement de l'O. R. S. T. O. M. et des instituts de recherches appliquées (+ 16,5 millions de francs) et la suppression d'importants crédits (40,660 millions de francs) transférés au titre VI. En effet, seules les dépenses de personnel des établissements publics de recherche devront désormais être comptabilisées en dépenses de fonctionnement, les autres dépenses étant comptabilisées en dépenses d'équipement et donc subventionnées sur les dotations en capital.

Compte tenu de ce transfert, les crédits du chapitre 36-42 (Participation aux dépenses de fonctionnement des organismes de recherche) augmenteront en fait de 14,7 %, ce qui traduit *un effort relatif en faveur de la recherche* dont votre commission ne peut que se féliciter.

Les actions d'aide et de coopération du titre IV :

Pour les dépenses en personnel d'assistance technique, inscrites au chapitre 41-41, les mesures nouvelles représenteront en 1976 1,015 milliard de francs, soit une augmentation de 20 % par rapport à 1975. Toutefois, ces mesures nouvelles à ce titre correspondent uniquement à des transferts et à des virements ainsi qu'à l'ajustement aux besoins des rémunérations et traitements. Les seuls transferts représentent la moitié de l'augmentation apparente des crédits. « L'ajustement aux besoins » est donc modeste et l'on peut craindre que l'augmentation des dotations ne suffise pas, en réalité, à assurer le maintien des moyens.

Au nouveau chapitre 42-21, qui regroupe les crédits de l'action de coopération culturelle et sociale (232,18 millions de francs, soit plus de 16 % des crédits du titre IV), ont été inscrits des crédits de 12,7 millions de francs (mesure 01-16-01), correspondant aux actions nouvelles du Ministère en matière de radiodiffusion.

c) L'évolution des dépenses en capital.

Fonds d'aide et de coopération :

Les subventions au Fonds d'aide et de coopération (chapitre 68-91) atteindront 631 millions de francs en autorisations de programme et 565,797 millions de francs en crédits de paiement. Mais, compte tenu de divers transferts, l'augmentation réelle des crédits de paiement sera de 5 % à peine.

Orientation de l'aide du F. A. C. :

Pour 1976, les programmes d'intervention du F. A. C. continueront à privilégier les secteurs du développement rural, de l'infrastructure économique et de la formation. Les Etats du Sahel devront être aidés en priorité.

Les « missions de dialogue » ont permis l'établissement d'une concertation renforcée avec les Etats relevant de la compétence du Ministère de la Coopération. Elles ont notamment montré la nécessité de concentrer notre action de coopération sur un certain nombre d'objectifs précis, quantitatifs ou qualitatifs. C'est pourquoi il est prévu que les différents moyens de la coopération soient « intégrés » dans des projets déterminés constituant ensemble un programme pluri-annuel. En 1975, des programmes pluri-annuels de coopération ont été établis pour six pays : le Sénégal, le Mali, Madagascar, le Rwanda, le Burundi, l'île Maurice. L'ensemble de ces programmes sera soumis au comité directeur du Fonds d'aide et de coopération avant la fin de l'année.

En 1976, il est prévu d'établir des programmes intéressant le Cameroun, le Zaïre, la Côte-d'Ivoire, le Togo, la Mauritanie, le Niger, le Gabon.

Les opérations à financements conjoints :

Les crédits du F. A. C. sont de plus en plus fréquemment utilisés pour des opérations à financements conjoints. Cette évolution, qui correspond à l'accroissement des besoins de nos partenaires, répond en même temps à la recherche d'une plus grande cohérence des actions de financement. Votre commission approuve cette orientation, qui permettra en effet de rendre l'aide du F. A. C. plus efficace et plus adaptée aux besoins des Etats africains.

Le pourcentage des financements conjoints par rapport au total des crédits d'investissements du F. A. C. était de 15,8 % en 1972, de 18,8 % en 1973 et de 16,7 % en 1974. Il atteint 26 % en juillet 1975 et se situera, pour l'ensemble de l'année en cours, aux environs de 30 %.

Le tableau ci-après retrace le montant total de ces opérations à financement conjoint et la part qu'y ont prise les différents organismes d'aide.

Opérations à financement conjoint 1972-1975.

ANNEES	TOTAL DES PROJETS à financement conjoint.	F. A. C.	AUTRES AIDES PUBLIQUES françaises.			AIDES MULTILATERALES			AIDES bilatérales étrangères.	CREDITS bancaires.
			C. C. C. E.	COFACE	Divers organismes français.	B. I. R. D.	F. E. D.	Autres.		
1972	Montant 425 899	63 450	29 760	34 054	»	77 746	161 815	9 806	36 968	12 300
	Pourcentage (100 %)...	(14,90 %)	(6,99 %)	(8 %)	»	(18,25 %)	(37,99 %)	(2,3 %)	(8,63 %)	(2,89 %)
1973	Montant 521 221	86 519	89 884	42 975	16 250	82 822	99 690	5 373	46 400	51 308
	Pourcentage (100 %)...	(16,59 %)	(17,24 %)	(8,25 %)	(3,12 %)	(15,89 %)	(19,13 %)	(1,03 %)	(8,9 %)	(9,84 %)
1974	Montant 853 955	86 466	65 825	296 529	66 647	158 375	14 225	26 125	109 914	29 849
	Pourcentage (100 %)...	(10,14 %)	(7,70 %)	(34,74 %)	(7,80 %)	(18,55 %)	(1,66 %)	(3,05 %)	(12,87 %)	(3,49 %)
1975 (1).....	Montant 1 082 872	152 971	103 877	150 084	»	130 766	19 570	23 796	390 608	31 200
	Pourcentage (100 %)...	(14,13 %)	(9,59 %)	(13,8 %)	»	(12,08 %)	(9,19 %)	(2,20 %)	(36,07 %)	(2,8 %)

(1) Jusqu'en juillet.

Recherche :

L'importante progression des subventions d'équipement à la recherche (chapitre 68-92) tient évidemment au transfert de crédits de 40 millions de francs que votre rapporteur a déjà signalé. Les autorisations de programme (72,660 millions de francs) seront réparties entre l'O.R.S.T.O.M., à raison de 31,850 millions de francs, dont 17,8 millions de francs de transfert, et les instituts de recherche appliquée pour 40,802 millions de francs, dont 22,8 millions de transferts.

2° AIDE BILATÉRALE ET AIDE MULTILATÉRALE

a) La contribution française à l'aide communautaire.

Le Fonds européen de développement (F. E. D.), dont les moyens d'action ont été considérablement augmentés — cette augmentation ayant un effet rétroactif au 1^{er} janvier 1975 — recevra une contribution de la France nettement plus importante que par le passé.

Les ressources du F. E. D. doivent en effet être désormais réparties entre l'ensemble des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires de la Convention de Lomé. La contribution de la France s'élèvera à 25,9 % des recettes du Fonds.

En 1974, la contribution française à l'aide communautaire s'est répartie comme suit :

	En millions de francs.
Fonds européen de développement (F. E. D.)	276,32
Aide alimentaire Communauté économique européenne	304,77
Aide d'urgence C. E. E. aux pays les plus touchés par l'évolution économique actuelle	165,74
Aide au Sahel C. E. E. (non alimentaire)	32,43
	<hr/> 779,26

A compter du 1^{er} janvier 1976, la participation française au Fonds européen de développement devrait être de l'ordre de 800 millions de francs.

b) *L'évolution du montant total de l'aide publique française.*

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution, ces dernières années, de l'aide publique totale apportée par la France aux Etats relevant du Ministère de la Coopération, et en compare le montant avec les apports d'aide publique bilatérale dispensés par les différents Ministères (aide militaire comprise).

Aide publique française.
(En millions de dollars.)

P A Y S	1971		1972		1973		1974	
	Aide bilatérale.	bilatérale et multi-latérale.						
Burundi	13,50	21,86	16,85	25,77	15,20	28,98	18,73	32,63
Cameroun	25,55	59,19	42,11	85,20	41,89	88,88	47,98	111,04
République centrafricaine	8,53	15,25	14,14	27,01	15,05	26,90	18,55	34,77
Congo	10,15	52,10	13,19	108,72	16,54	178,29	21,33	48,14
Côte-d'Ivoire	39,50	104,49	36,73	85,78	49,43	156,07	51,56	164,26
Dahomey	20,80	29,33	12,10	18,74	13,53	27,48	18,53	30,62
Gabon	15,92	23,25	17,97	45,99	16,13	100,10	22,76	89,01
Haute-Volta	15,90	29,34	22,55	35,05	36,33	58,87	50,20	90,60
Haïti	4,29	6,58	4,96	1,79	5,03	6,23	9,36	12,27
Madagascar	28,60	55,77	35,39	59,88	31,16	55,76	31	65,26
Mali	16,62	36,62	22,66	40,53	34,95	69,16	60,15	104,68
Maurice	5,85	17,49	7,15	11,67	8,44	18,91	14,54	32,50
Mauritanie	3,44	8,66	4,66	11,80	15,90	23,21	25,45	34,38
Niger	24,69	50,55	26,34	42,36	42,07	73,27	82,61	127,93
Rwanda	19,82	26,22	23,32	29,92	26,23	38,50	31,58	45,75
Sénégal	24,51	62,12	35,87	57,25	46,56	99,51	62,81	125,82
Tchad	21,95	30,13	24,85	31,24	26,41	42,34	37,88	62,46
Togo	10	22,15	12,95	27,09	17,13	23,87	22,98	45,79
Zaire	78,09	290,72	96,09	223,22	111,44	516,68	153,05	452,64

B. — Moyens en personnels.

1° L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Au 1^{er} janvier 1975, l'effectif total des personnels d'assistance technique était de **10 699** coopérants, dont 8 926 civils et 1 773 appelés du service national.

Le nombre des coopérants a donc très faiblement diminué depuis l'année dernière (65 unités), mais son évolution reflète tou-

jours la tendance à la déflation des effectifs que l'on constate depuis 1972. La tendance à la baisse plus que proportionnelle du nombre des Volontaires du service national actif (V. S. N. A.) se poursuit également (1 773 V. S. N. A. en 1975 au lieu de 1 845 en 1974).

Il faut noter que les coopérants sont assez inégalement répartis selon les pays. Le Côte d'Ivoire emploie à elle seule 3 190 coopérants, dont 2 495 enseignants. Ce cas un peu « aberrant » s'explique par la procédure de financement particulière mise en place : la Côte d'Ivoire rembourse en totalité au budget français toutes les dépenses venant en dépassement d'un forfait à la charge de la France et déterminé d'un commun accord. De ce fait, le Ministère de la Coopération n'est pas limité par des considérations d'ordre budgétaire pour satisfaire l'ensemble des demandes de postes de la Côte d'Ivoire. Les Etats plus récemment ouverts à l'influence française — le Burundi, le Rwanda, le Zaïre et l'île Maurice — accueillent naturellement moins d'assistants techniques français que les Etats de l'ex-A. O. F. et A. E. F. Enfin, des considérations politiques peuvent avoir une influence non négligeable sur le nombre des coopérants : l'exemple extrême en est donné par la déflation brutale, en 1972, des effectifs des coopérants français à Madagascar.

Votre commission a toujours estimé que la diminution des effectifs d'assistance technique était souhaitable : la coopération doit en effet aboutir à la relève de l'aide extérieure par les cadres nationaux. Mais il faut pour que la relève s'effectue dans de bonnes conditions que la baisse des effectifs s'accompagne d'une amélioration qualitative du niveau de recrutement des coopérants.

Evolution des effectifs de coopération technique depuis 1965.

ANNEES	ENSEIGNEMENT			AUTRES SECTEURS			TOTAL		
	Civils,	A. S. N.	Total.	Civils,	A. S. N.	Total.	Civils,	A. S. N.	Total.
1 ^{er} janvier 1965.....	4 484	698	5 182	4 005	263	4 268	8 489	961	9 450
1 ^{er} janvier 1966.....	4 630	887	5 517	3 843	529	4 372	8 473	1 416	9 889
1 ^{er} janvier 1967.....	5 160	961	6 121	3 616	632	4 248	8 776	1 593	10 369
1 ^{er} janvier 1968.....	5 420	1 082	6 502	3 419	748	4 167	8 839	1 830	10 669
1 ^{er} janvier 1969.....	5 368	906	6 274	3 122	758	3 880	8 490	1 664	10 154
1 ^{er} janvier 1970.....	5 552	1 119	6 671	2 871	788	3 659	8 423	1 907	10 330
1 ^{er} janvier 1971.....	5 808	1 189	6 997	2 810	756	3 566	8 618	1 945	10 563
1 ^{er} janvier 1972.....	6 350	1 223	7 573	2 793	915	3 708	9 143	2 138	11 281
1 ^{er} janvier 1973.....	6 442	898	7 340	2 860	1 021	3 881	9 302	1 919	11 221
1 ^{er} janvier 1974.....	6 245	845	7 090	2 674	1 000	3 674	8 919	1 845	10 764
1 ^{er} janvier 1975.....	6 395	826	7 221	2 531	947	3 478	8 926	1 773	10 699

a) *Les enseignants.*

Les personnels enseignants (7 221) représentent aujourd'hui plus de 70 % de l'effectif total des personnels d'assistance technique. Leur importance relative progresse donc, tendance favorable que votre rapporteur avait déjà relevée l'an dernier.

La répartition fonctionnelle des enseignants (à l'exclusion de ceux qui se consacrent à la scolarisation des enfants français) fait également apparaître une évolution favorable vers ce que l'on appelle la « coopération de formation ».

Répartition des enseignants en poste dans les divers degrés d'enseignement.

	ANNEE 1973-1974.	ANNEE 1974-1975.
Administration, recherche pédagogique, premier degré	10,30 %	11 %
Second degré.....	58,80 %	52,40 %
Technique	18,40 %	18,40 %
Supérieur	12,50 %	18,20 %

Bien que la confusion entre les fonctions « administration-recherche pédagogique premier degré » fausse quelque peu l'interprétation que l'on peut faire de ce tableau, il apparaît cependant que la répartition des enseignants évolue favorablement. Compte tenu de l'africanisation croissante de l'enseignement primaire et des fonctions administratives, on doit en effet admettre que l'évolution de la rubrique « premier degré » est due à l'augmentation du nombre des enseignants se consacrant à la recherche et à l'encadrement pédagogique. L'évolution relative de l'enseignement supérieur apparaît également très encourageante.

Des efforts sont poursuivis pour améliorer le niveau de qualification des personnels recrutés. Le Ministère de la Coopération cherche notamment à accroître le recrutement de personnels titulaires de l'Education nationale. (Il faut noter que cette politique présente des avantages sur d'autres plans : il est en effet moins difficile aux fonctionnaires titulaires de se réinsérer dans la vie active à leur retour de mission). De même, le recrutement de V. S. N. A. est nettement moins important qu'autrefois, et ces derniers sont de préférence choisis parmi les enseignants ou futurs enseignants.

Actuellement, les personnels recrutés se répartissent de la façon suivante :

FORMATION	POURCENTAGE des effectifs.
Agrégés, certifiés, docteurs de 3 ^e cycle.....	31
Adjoints d'enseignement, licenciés.....	29
Professeurs d'enseignement général de collège, professeurs techniques adjoints	23
Ingénieurs diplômés grandes écoles.....	7
D. U. E. S., D. U. E. L., D. E. U. G.	3
Instituteurs	7

Selon le Ministère, la proportion des agrégés et certifiés augmenterait selon un rythme « *lent, mais continu* ».

b) *L'assistance technique.*

Votre rapporteur avait relevé, l'année dernière, la réduction des effectifs de l'assistance technique. Ce mouvement se poursuit, puisque les effectifs sont passés de 3 674 en 1974 à 3 478 cette année. Par ailleurs, le nombre des coopérants diminue dans tous les secteurs de l'administration. Seul le secteur de la santé, qui est de loin le plus important (1 079 coopérants), reste stable.

Par ailleurs, les secteurs administratifs (administration générale et administrations spécialisées : P. et T., douane, finances, etc.) regroupent moins de coopérants que les secteurs productifs (développement rural, développement industriel, équipement) dans lesquels leur intervention est sans doute davantage susceptible de favoriser le progrès technique et technologique des pays où ils servent.

On constate donc, dans ce secteur comme dans celui de l'enseignement, que la réduction des effectifs tend à s'accompagner d'une amélioration qualitative de la coopération : on ne peut que souhaiter que cette évolution se poursuive.

c) *Le rôle des V. S. N. A.*

L'effort d'amélioration du niveau de recrutement des coopérants intéresse aussi les V. S. N. A. : sur 1 773 V. S. N. A. en coopération au 1^{er} janvier 1975, 1 438 avaient un diplôme de l'enseignement supérieur : 576 parmi les V. S. N. A. enseignants (sur 826) et 862 parmi les assistants techniques (sur 947).

En dépit de la réduction de leurs effectifs, les V. S. N. A. servant en coopération continuent de jouer un rôle d'appoint très important. D'une part, parce qu'ils permettent de combler les « déficits » de recrutement de personnel civil — qui apparaissent plus nombreux à mesure que l'on veut élever le niveau de recrutement et orienter davantage la coopération vers les domaines scientifique et technique. Mais aussi parce que les V. S. N. A. apportent à leur tâche un esprit nouveau et un enthousiasme qui contribue au renouvellement de la coopération. Le Ministère de la Coopération veille cependant à ce que les volontaires du service national soient encadrés par des agents expérimentés. Malgré tout, leur manque d'expérience suscite parfois, quelle que soit leur bonne volonté, des difficultés à l'égard des Etats qui souhaitent, bien naturellement, bénéficier de personnels plus confirmés.

La proportion du nombre de postes occupés par les V. S. N. A. dans les différents secteurs s'établissait, au 1^{er} janvier 1975, de la manière suivante :

S E C T E U R S	POURCENTAGE de V. S. N. A.
<i>Assistance technique :</i>	
Administration générale.....	23
Affaires culturelles et information.....	16
Justice	2,8
Administrations spécialisées.....	12
Santé	20
Développement rural.....	20
Développement industriel.....	35
Equipement et communications.....	20
P. et T.....	0
<i>Enseignement et formation.....</i>	10,6
Moyenne générale.....	12,87

Ce tableau confirme la diminution du nombre relatif des V. S. N. A. dans l'enseignement et la formation. Par contre, si les appelés du service national demeurent assez nombreux en proportion dans le secteur « en régression » que constitue l'administration générale, leur importance relative est également notable dans les secteurs de la santé, du développement rural et de l'équipement (un cinquième des effectifs), et surtout dans celui du développement industriel (plus d'un tiers des effectifs).

Il faut noter que le Ministère de la Coopération recrute également des appelés du service national mis à la disposition d'organismes parapublics — et notamment de l'O. R. S. T. O. M. — d'associations (Volontaires du progrès) ou d'œuvres privées (enseignement privé). En 1975, 547 V. S. N. A. ont été recrutés dans ce but, soit un chiffre voisin du tiers des effectifs affectés en coopération.

2° RECRUTEMENT, RECYCLAGE ET FORMATION DES COOPERANTS

Votre commission avait insisté, lors de l'examen du projet de budget pour 1975, sur les problèmes de recrutement, de formation et de recyclage des coopérants. Elle relève que le rapport sur la politique de coopération fait état de préoccupations analogues aux siennes dans ces domaines, et propose des solutions qui lui paraissent à tous égards judicieuses.

Ainsi, les propositions du rapport relatives à l'institution de procédures de « détachement » d'agents par les entreprises privées paraît à votre commission fort intéressante — encore que sans doute difficiles à mettre en pratique. De même, l'allongement de la mission des V. S. N. A. à deux ans, par la mise en œuvre de contrats complémentaires, aurait l'avantage, entre autres, de permettre de consacrer plus de temps à leur préparation. Enfin, les recommandations relatives au développement de la coopération interuniversitaire présentent un intérêt qui va bien au-delà des conséquences pratiques d'une telle coopération sur les possibilités de recrutement des personnels universitaires.

Pour l'instant, en tout cas, différents problèmes continuent de se poser.

Recrutement :

En ce qui concerne le recrutement des coopérants, il faut distinguer le cas des enseignants et celui des coopérants techniques.

Selon le Ministère de la Coopération, les secteurs dans lesquels les besoins en *enseignants* sont les plus difficiles à satisfaire sont actuellement, dans l'enseignement secondaire, les mathématiques, où le déficit est de 50 à 60 postes, et dans une moindre mesure, la chimie et la physique (une dizaine de postes).

Les difficultés sont moins nombreuses dans le domaine de l'enseignement supérieur où quelques postes de maître de conférences restent cependant à pourvoir (mathématiques et physique, droit et sciences économiques, médecine et pharmacie).

Dans le secteur de l'enseignement technique, les postes d'enseignant sont en général pourvus à quelques unités près.

Les difficultés de recrutement des coopérants techniques tiennent surtout à l'existence de certains problèmes de carrière des intéressés dans leur administration d'origine ou à l'impossibilité d'assurer à certains spécialistes particulièrement qualifiés une rémunération équivalente à celle qu'ils peuvent trouver auprès d'autres employeurs. C'est en particulier le cas pour les ingénieurs de très haut niveau, les informaticiens et certains emplois de comptable. Un certain nombre de postes de spécialiste reste en outre à pourvoir dans le secteur du développement rural et celui de la santé.

Par suite de ces difficultés, on se trouve parfois obligé soit de maintenir en poste des agents relativement âgés, soit au contraire de faire appel à de jeunes volontaires du service national.

Le problème de la *réinsertion* professionnelle des coopérants semble encore assez mal connu, faute d'informations précises sur le devenir des coopérants. Sur les 400 ou 450 contractuels qui rentrent chaque année de mission, la moitié environ s'adresse au Bureau de liaison des agents de coopération technique (B.L.A.C.T.) et peuvent obtenir des allocations pour perte d'emploi en cas de réinsertion. Il semble que les deux tiers d'entre eux — les cinq sixièmes pour ceux qui ont moins de cinquante ans — réussissent à trouver un emploi avant l'expiration de leurs droits à allocation. Les agents peuvent aussi bénéficier, depuis 1974, de stages de conversion rémunérés au titre de la formation professionnelle continue. La quasi-totalité des agents ayant suivi ces stages (43 en 1974) a obtenu un nouvel emploi à bref délai. Selon le Ministère, les personnels qui posent les problèmes les plus délicats sont, d'une part, les enseignants diplômés de lettres, d'histoire et géographie, de philosophie et de sociologie, et, d'autre part, les agents titulaires de C. A. P. recrutés comme enseignants de centres de formation professionnelle et dont, à leur retour, l'âge est un handicap pour obtenir un emploi salarié.

La formation et le recyclage :

La formation et le recyclage des coopérants sont encore insuffisants. Les agents nouvellement recrutés peuvent suivre des stages « *de préparation au premier départ* » ou participer à des « *journées d'information* » sur le pays où ils sont appelés à servir. On peut d'ailleurs trouver étonnant que ces stages ne soient pas obligatoires. Les coopérants peuvent en outre suivre pendant leur congé en

France des sessions de recyclage ou de perfectionnement destinées à accroître leur efficacité et aussi à faciliter leur réinsertion en France. En 1974, 402 agents ont suivi 24 stages de recyclage. Lorsque le nombre d'agents d'une même spécialité est trop faible pour organiser un stage collectif, les intéressés (160 en 1974) bénéficient de stages individuels auprès de ces mêmes organismes. Mais la moitié seulement des nouveaux recrutés participent à un stage de préparation et une faible proportion de l'effectif total à un stage de recyclage. Ces proportions sont à l'évidence tout à fait insuffisantes.

3° LA SCOLARISATION DES ENFANTS FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

Votre commission a toujours estimé que la présence française à l'étranger, que ce soit dans les Etats de l'étranger traditionnel ou dans les Etats africains et malgache, dépendait de la possibilité, pour les coopérants, de faire suivre sur place à leurs enfants un enseignement conforme aux programmes français. Pendant longtemps, ce problème ne s'est pas posé dans les Etats ressortissant à la compétence du Ministère de la Coopération : les systèmes scolaires africains restaient en effet très proches du modèle français. La situation est aujourd'hui bien différente. Les Etats africains ont souhaité adapter leur système d'enseignement à leurs besoins et à leur culture propre. Votre commission estime d'ailleurs parfaitement normale une telle évolution.

Il n'en reste pas moins que la scolarisation des quelque 22 000 Français résidant en Afrique pose aujourd'hui des problèmes d'ampleur variable selon les pays, et dont le Ministère de la Coopération a dû commencer de se préoccuper ces dernières années, comme le manifeste la création, en 1973, d'une ligne budgétaire, dont les crédits, virés cette année au nouvel article 70 du chapitre 41-41, prévoient la rémunération des personnels se consacrant à l'enseignement des petits Français.

a) *Les modalités de la scolarisation des petits Français.*

Les modalités de la scolarisation des enfants français varient selon les Etats.

Dans certains pays, pour des raisons liées à la conjoncture ou à l'attitude réservée des autorités locales vis-à-vis de la création

d'un système d'enseignement autonome distinct du système national, les enfants français continuent à fréquenter les établissements nationaux. Votre rapporteur a eu récemment l'occasion de souligner les problèmes que pose, par exemple, la réticence des autorités gabonaises à laisser se créer des établissements français.

Dans d'autres Etats, les enfants français fréquentent des « sections étrangères » ouvertes à l'intérieur des établissements nationaux ou rattachées à l'un d'entre eux. C'est le cas, par exemple, en Mauritanie, au Mali et au Tchad pour l'enseignement secondaire.

Mais, dans un nombre croissant d'Etats, les enfants français sont scolarisés au sein d'établissements privés gérés par des congrégations, par des œuvres privées ou plus généralement par des associations de parents d'élèves. Dans certains Etats, existent enfin des écoles de sociétés scolarisant les enfants des cadres français expatriés.

b) *L'aide du Ministère de la Coopération.*

Le Ministère de la Coopération apporte depuis quelques années des subventions d'équipement et de fonctionnement aux « petites écoles » africaines. Ces subventions ont connu depuis 1970 une évolution qui rend compte de l'accroissement constant des besoins :

ANNEES	SUBVENTIONS d'équipement.	SUBVENTIONS de fonctionnement.
	(En francs.)	
1970	570 000	320 000
1971	1 550 000	323 500
1972	3 020 000	460 000
1973	5 000 000	550 000
1974	5 500 000	825 000
1975	6 000 000	1 500 000

Le Ministère de l'Education prend quant à lui une part plus réduite à cet effort : 604 000 F de subventions de fonctionnement ont été accordés en 1975 aux « petites écoles ».

La ligne budgétaire spéciale créée depuis 1973 permet de prendre en charge 200 assistants techniques au titre de l'enseignement aux jeunes Français (primaire et secondaire) et le Ministère estime par ailleurs à 500 environ, dont 16 % de V. S. N. A., le nombre des enseignants français qui consacrent la totalité ou une

bonne partie de leur temps à cette scolarisation, que ce soit dans les établissements privés, dans les sections françaises ou dans les établissements nationaux.

Le Ministère de la Coopération estime, à juste titre, que le maintien des enfants français dans les établissements africains deviendra de plus en plus difficile. Il prévoit en conséquence qu'en 1978, les subventions d'investissements et de fonctionnement aux établissements français devraient atteindre respectivement 10 millions de francs et 6 millions de francs, et que 580 enseignants devraient alors se consacrer à l'enseignement des petits Français.

Votre rapporteur estime que ces chiffres donnent une idée assez éloquente du montant d'investissements et de fonctionnement qui restera à la charge des parents d'élèves — qui assument déjà des frais d'écolage variant entre 40 et 300 F par mois dans le secteur primaire, entre 150 et 300 F dans le secondaire.

C'est pourquoi votre rapporteur se joindra au Rapporteur de la Commission des Affaires culturelles pour les Relations culturelles, scientifiques et techniques (Affaires étrangères) pour demander que le problème du soutien public qui devrait être accordé aux « petites écoles » reçoive enfin une solution satisfaisante.

C. — Moyens de diffusion culturelle.

Dans des pays où la tradition orale a une grande importance, où la population est souvent dispersée et où il importe de maintenir et de développer l'usage du français, l'usage des moyens audiovisuels peut rendre d'éminents services. Votre rapporteur fera d'ailleurs, dans la seconde partie de son rapport, le bilan des expériences de radiodiffusion et de télévision scolaire auxquelles le Fonds d'aide et de coopération a participé, et qui sont fréquemment employées pour favoriser la diffusion du français. Mais il analysera dès à présent l'action extérieure en matière de radiodiffusion et de télévision dans les Etats dépendant du Ministère de la Coopération.

Par ailleurs, votre commission porte également un intérêt particulier aux nouvelles actions de diffusion culturelle qui ont été lancées en 1974 grâce à l'utilisation d'une partie des crédits

ouverts au titre des « actions audiovisuelles de masse ». La diffusion de la langue française dans les pays d'Afrique ne saurait, en effet, s'appuyer uniquement sur le développement des systèmes d'enseignement, bien entendu indispensables, mais insuffisants pour donner au grand public l'habitude de s'exprimer en français au cours de la vie quotidienne. Les « média » ont un rôle d'accompagnement à jouer, qui doit devenir essentiel pour les couches de la population qui ne sont plus scolarisées.

1° LA RADIODIFFUSION ET LA TÉLÉVISION

a) *La diffusion d'émissions sur ondes courtes et par satellite et les envois d'émissions enregistrées.*

La radiodiffusion :

L'Afrique et l'océan Indien sont particulièrement favorisés puisque tout le potentiel de radiodiffusion sur ondes courtes dont nous disposons est depuis janvier 1975 focalisé vers l'Afrique, seule région du monde où l'écoute de la « Voix de la France » soit possible. 17 heures d'émissions quotidiennes, dont plus de la moitié est constituée de reprises des chaînes nationales, sont diffusées par les émetteurs d'Allouis et d'Issoudun. Afin de mesurer l'impact de ces émissions, un questionnaire a été envoyé en juin dernier aux postes diplomatiques des pays intéressés.

Les résultats de cette enquête sont actuellement en cours d'analyse mais il semble dès à présent que l'amélioration technique de la réception est générale. Les conditions de réception sont considérées comme satisfaisantes ou très satisfaisantes dans la journée et assez satisfaisantes le soir.

Sur le contenu de émissions, les avis sont plus partagés selon que les réponses expriment les réactions de l'auditoire français ou celles de l'auditoire africain. Il semble que les Français souhaiteraient un accroissement des relais de France-Inter (actuellement 53 % du total) tandis que l'auditoire africain, toujours d'après les réponses fournies par les ambassades, apprécie beaucoup les informations du continent et assez, mais avec des réserves, les émissions culturelles spécifiques.

Enfin, on note que le courrier reçu cette année par Radio-France internationale a doublé par rapport à 1974, les trois quarts des lettres provenant de l'auditoire africain.

La télévision par satellite :

Certains pays africains reçoivent des séquences d'actualités télévisées quotidiennes d'un quart d'heure, préparées et transmises par satellite (Intelsat). La Société nationale FR 3 est chargée de la production et de la diffusion de ces émissions. Le prix de « descente » de ces émissions est facturé aux Etats bénéficiaires (la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Sénégal et le Zaïre) à des tarifs qui sont au minimum de 1 300 F pour 10 minutes. Ce tarif correspond au quart du prix normalement pratiqué, mais il reste encore, bien évidemment, très élevé pour nos partenaires. Ces émissions ne peuvent, de surcroît, s'adresser qu'aux Etats qui ont pu installer à la fois la télévision et des stations terriennes de réception des émissions. Parmi ces derniers, des considérations financières ont d'ailleurs conduit Madagascar à renoncer à ce service d'informations télévisées. Le Congo et l'île Maurice, où l'installation de stations terriennes est en cours, pourraient donc avoir prochainement vocation à recevoir, s'ils le souhaitent et s'ils peuvent assumer la charge correspondante, les émissions retransmises par satellite.

Il faut également mentionner les projet d'utilisation du satellite Symphonie pour la retransmission d'émissions télévisées scolaires. Les stations terriennes Intelsat, en raison des règlements internationaux, ne peuvent être utilisées pour l'exploitation de Symphonie, mais le C. N. E. S. peut mettre à la disposition des Etats des stations terriennes à titre de prêt.

L'envoi d'émissions enregistrées.

Les radios et télévisions africaines peuvent recevoir, comme tous les états étrangers, des émissions radiodiffusées et des programmes de télévision enregistrés.

b) Le budget de la coopération en matière de radiodiffusion et de télévision.

Les rapports entre le ministère et les organismes issus de l'O. R. T. F. :

Depuis la disparition de l'O. R. T. F., le Ministère de la Coopération a dû reprendre la conduite des activités menées jusqu'alors pour le compte du Ministère de la Coopération par la Direction des affaires extérieures et de la coopération, c'est-à-dire la fourni-

ture d'informations et de programmes, mais aussi le recrutement des candidats à des postes techniques, la formation des techniciens et agents de programmes africains, l'ingénierie et la logistique de l'équipement.

C'est pour ces raisons que le Ministère a mis en place la « Mission technique d'information et de coopération », à laquelle sont affectés les postes mis cette année au titre de la « cellule radiophonique du Ministère ». Ce dernier a désormais des rapports contractuels avec les nouveaux organismes : Radio-France (préparation et envoi de programmes radiophoniques), FR 3 (émissions de télévision par satellite), Télédiffusion de France (ondes courtes) et l'Institut de l'audiovisuel (formation de personnels et envoi de programmes de télévision).

Le financement de l'action en matière de radiodiffusion et de télévision :

Les conséquences de la disparition de l'O. R. T. F. sont essentiellement d'ordre financier. En effet, les recettes de publicité des sociétés ne sont plus affectées à des activités de coopération.

Le budget que gère la Mission technique d'information et de coopération (M. T. I. C.) est donc théoriquement alimenté par les seules ressources du Ministère de la Coopération. Toutefois, le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, porte-parole du Gouvernement, a décidé de laisser en 1975 75 % des dépenses de coopération à la charge des sociétés de programme. Ce pourcentage sera de 40 % seulement en 1976. En 1977, le Ministère de la Coopération supportera seul toutes les charges de coopération radiophonique. Cependant, dès 1975, les charges de l'Institut de l'audiovisuel sont remboursées intégralement à cet établissement qui ne dispose d'aucune recette propre.

En 1975, le budget total géré par la M. T. I. C. a été de 19 millions de francs. Il a été réparti de la manière suivante :

— la Société Radio-France a consacré 3,547 millions à la préparation des émissions d'information diffusées sur ondes courtes, à l'envoi de magazines écrits et sonores, à la fabrication de 450 heures de programmes spécifiques et à la distribution de 17 500 heures de production ;

— la fourniture par FR 3 de séquences d'actualités télévisées a nécessité des crédits de 0,950 million de francs ;

— 2 millions ont été consacrés à l'organisation de missions d'experts, à l'aide en matériel aux stations africaines et à l'appui pédagogique aux centres africains de formation, et 6 millions à la formation professionnelle des techniciens africains ;

— enfin, l'expédition aux stations africaines de programmes de télévision a exigé des crédits de 5,917 millions de francs ;

— le reliquat (1,279 million) a permis de prendre en charge la rémunération des techniciens de la M. T. I. C.

Pour 1976, le budget de la coopération a été établi sur la base d'une participation de 60 % du Ministère de la Coopération. Il se répartirait — pour des activités sensiblement identiques — de la façon suivante entre les organismes :

Radio-France	7 000 000
FR 3	2 500 000
T. D. F.	5 500 000
Institut de l'audiovisuel.....	14 000 000
	<hr/>
	29 000 000

La participation du Ministère de la Coopération devra donc être considérablement accrue.

2° LES AUTRES MOYENS D'ACTION CULTURELLE

a) *Les centres culturels français et franco-africains.*

Il y a 24 centres culturels français implantés dans les capitales et les villes importantes des Etats francophones d'Afrique Noire et de l'océan Indien auxquels s'ajoutent des bibliothèques et des centres de documentation orientés notamment vers la fourniture de documentation technique.

Les crédits affectés aux centres culturels étaient en 1975 de 12,423 millions de francs, dont 9,055 millions de francs provenant du chapitre 37-42 et 0,813 million de francs imputés au chapitre 34-92 et un apport du F. A. C. de plus de 2,5 millions de francs. Votre rapporteur avait déjà noté l'an dernier la tendance à la stagnation des crédits consacrés aux centres culturels. Cette tendance se poursuit, puisque les crédits portés cette année au chapitre 37-42 (10,045 millions de francs) et au chapitre 34-92 (0,875 million de francs) ne permettront sans doute guère de développer les actions,

compte tenu de la dépréciation monétaire. Le Ministère de la Coopération se préoccupe par ailleurs de développer la mise en place d' « antennes » culturelles françaises et de centres franco-nationaux. Cette orientation est du reste bonne, dans la mesure où elle permet de favoriser l'insertion du réseau culturel français dans les institutions des Etats partenaires. Les centres culturels, les « antennes » et les bibliothèques franco-africains ont donc tendance à se multiplier : il en existe au Niger, au Cameroun, au Sénégal, au Burundi, à Madagascar. Enfin, le Ministère apporte aussi un soutien à des institutions nationales, tel le centre J.-Aka de Bouaké (Côte-d'Ivoire).

b) *L'utilisation des crédits d' « actions audiovisuelles de masse ».*

Une partie des crédits destinés depuis 1974 aux actions audiovisuelles de masse (10 millions par an) a été employée à développer des structures de production et de diffusion de biens culturels destinés à développer la connaissance et l'usage de notre langue. Les efforts ont porté sur le développement de la presse et du livre francophone et sur les moyens audiovisuels.

La presse et le livre :

Un groupement spécialisé, « Média international », qui édite déjà un bi-mensuel sportif, et un journal féminin dont les tirages et la vente ont sensiblement progressé, s'emploie actuellement à développer la diffusion de romans populaires édités en livres de poche à bas prix. Les premiers titres d'une collection consacrée à l'histoire africaine sont déjà en vente, et une collection « roman policier » devrait voir le jour cet automne. Chacun de ces livres est édité à 15 000 exemplaires. Le Ministère de la Coopération continue par ailleurs d'assurer la diffusion gratuite, par l'intermédiaire des conseillers culturels et par abonnements, d'un journal destiné au public scolaire (250 000 exemplaires pour chacun des six numéros annuels) et d'une revue pour adolescents (quatre numéros par an diffusés chacun à 40 000 exemplaires).

Les moyens audiovisuels :

Dans le domaine du disque, les expériences entreprises en 1974 ont abouti à la création d'une société, « Les Artistes africains associés », à laquelle a été confiée l'édition de disques de chansons africaines en français.

En matière de cinéma, la réalisation d'un programme de production de dix scénarios est achevée, et des films pourraient être réalisés en coproduction avec des sociétés africaines de cinéma. Enfin, la possibilité d'installer des stations de radio privées émettant sur ondes moyennes a été mise à l'étude.

La dotation budgétaire attribuée en 1976 aux actions audiovisuelles de masse restera au même niveau que l'année dernière. Le Ministère de la Coopération espère que ces crédits permettront de poursuivre les actions entreprises en 1975 et compte sur la diffusion commerciale de produits pour en lancer de nouvelles.

D. — L'aide à la formation : les bourses.

Moyen traditionnel d'aide à la formation, les bourses permettent en outre de favoriser le développement des biens culturels entre les pays d'origines des boursiers et leur pays d'accueil. Cependant, afin d'éviter « l'exode des cerveaux » qui est l'inconvénient majeur du système des bourses, il faut réaliser un équilibre entre l'emploi des bourses en France et l'octroi de bourses dans les universités africaines.

C'est le Fonds d'aide et de coopération qui attribue, sur proposition des gouvernements nationaux, les bourses d'études et de stages en France et en Afrique accordées aux étudiants ressortissants des pays d'Afrique francophone et de l'océan Indien. L'octroi de ces bourses est subordonné à certaines conditions : elles doivent concourir à la « formation de formateurs » en vue de la relève progressive de l'assistance française en Afrique et permettre la formation du personnel nécessaire pour appuyer les opérations du F. A. C. en Afrique. En outre, et ce point est très important aux yeux de votre commission, les bourses d'études en France ne peuvent être accordées que pour suivre des formations qui ne sont pas assurées en Afrique.

Votre rapporteur examinera plus particulièrement les bourses d'études et de stages en France accordées par le F. A. C.

1° BOURSES D'ÉTUDES

La répartition des étudiants africains titulaires de bourse d'étude en France s'établissait de la façon suivante pour l'année scolaire 1974-1975 :

Répartition par disciplines des étudiants boursiers du F. A. C. en France en 1974-1975.

ETATS	MEDECINE	PHARMACIE	DENTAIRE	SCIENCES	LETTRES	DROIT	SCIENCES ECONOMIQUES	GRANDES ECOLES et technique supérieur.	CLASSES PREPARATOIRES	I. U. T. - B. T. S.	TECHNIQUE MOYEN et professionnel.	1 ^{er} ET 2 ^e DEGRES	TOTAUX
Burundi	14	2	»	6	10	»	4	5	»	3	3	»	47
Cameroun	7	10	2	21	7	1	4	80	»	2	1	»	135
Centrafrique	1	»	»	2	3	3	1	3	»	»	2	»	15
Congo	1	1	»	»	3	4	2	12	»	»	1	1	25
Côte-d'Ivoire	»	»	»	2	2	»	1	39	27	9	1	»	81
Dahomey	3	2	»	7	11	»	»	22	»	»	»	»	45
Gabon	1	»	»	6	»	»	1	5	1	»	»	»	14
Haute-Volta	3	1	»	14	11	5	5	25	15	6	»	»	85
Madagascar	44	20	5	48	37	1	3	85	14	2	»	»	259
Mali	»	»	»	9	4	1	5	20	17	2	»	»	58
Maurice	32	»	4	23	48	2	21	30	4	3	2	»	169
Mauritanie	2	1	»	5	8	4	3	2	»	1	»	»	26
Niger	2	»	»	2	5	»	1	9	»	»	»	»	19
Rwanda	»	»	»	13	7	5	5	3	5	1	»	»	39
Sénégal	»	»	»	4	11	1	1	50	42	3	2	»	114
Tchad	»	»	»	7	1	1	1	9	»	»	»	»	19
Togo	1	1	1	11	4	2	14	23	13	8	»	»	78
Zaïre	8	4	»	25	46	13	12	25	1	2	5	»	141
Totaux	119	42	12	205	218	43	84	447	139	42	17	1	1 369

Pour les deux années scolaires antérieures, 1972-1973 et 1973-1974, les effectifs des boursiers étaient respectivement de 1 199 et de 1 364 : la progression du nombre des bourses semble s'être interrompue l'année dernière.

Le nombre des étudiants boursiers du F.A.C. en Afrique manifeste du reste la même stabilité : 2 321 en 1973-1974, 2 230 en 1974-1975. La répartition sectorielle des bourses — dont 10 % sont accordées à des jeunes filles — ne traduit pas d'évolution brutale par rapport aux années précédentes. On peut toutefois relever

une augmentation appréciable de la proportion des boursiers poursuivant des études scientifiques (9,2 % en 1972-1973, 15 % en 1974-1975).

Le montant des bourses d'études est fixé selon le barème suivant :

MONTANT DES BOURSES	MONTANTS
<i>F. A. C., études en France :</i>	
1 ^{er} et 2 ^e cycle (bourses universitaires) : principal de l'allocation	700 F par mois.
3 ^e cycle (bourses d'enseignement supérieur) : principal de l'allocation	850 F par mois.
Allocation de recherche (postérieure au 3 ^e cycle) : principal de la bourse d'enseignement supérieur.....	850 F par mois.
Allocation de recherche.....	550 F. par mois.
<i>Prestations annexes communes à tous les étudiants boursiers du F. A. C. en France :</i>	
Prime de vacances pour les boursiers en cours d'études ou prime d'équipement pour les nouveaux boursiers.....	400 F par an.
Prime de trousseau.....	1 000 F par an.

Les étudiants ont droit, en outre, à un voyage aller et retour France—Afrique. Ils reçoivent une aide au logement plafonnée s'ils n'ont pu être logés en cité universitaire et ils sont remboursés des frais de maladie et d'une partie des frais de scolarité (inscriptions, livres, impression de thèse).

2° BOURSES DE STAGE

Pendant l'année civile 1974, il y avait en France 2 143 boursiers stagiaires africains contre 1 845 en 1973. Les stagiaires sont les plus nombreux dans les secteurs de l'administration publique (566) et de l'équipement (443).

Il faut noter que les taux de bourses de stages ont été unifiés, la bourse « de catégorie B » réservée aux fonctionnaires, et dont le montant était fixé à un taux plus faible, a en effet été aligné sur le taux des bourses « de catégorie A » octroyées aux non-fonctionnaires, c'est-à-dire 1 000 F par mois auxquels s'ajoutent la prime d'équipement et la prime de fin de stage et des prestations de voyages, de logement et de frais d'études analogues à celles dont bénéficient les étudiants.

II. — LA COOPERATION DANS LES DOMAINES DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

L'annexe au rapport sur la politique française de coopération, qui retrace le témoignage des missions de dialogue sur les attentes, les espoirs — et les critiques — des dirigeants africains, paraît à votre commission riche de sens et de promesses. Dans les domaines qui sont particulièrement de sa compétence, l'enseignement et la recherche scientifique, elle a trouvé dans ce rapport l'expression d'un certain nombre de ses préoccupations, et se félicite de voir que les options qui semblent se dessiner répondent aux orientations qu'elle a, pour sa part, tenté de défendre.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, les critiques adressées à l'encontre de systèmes scolaire et universitaire calqués sur le modèle français — modèles du reste largement remis en question en France même — et inadaptés aux exigences du développement rejoignent celles que votre commission a toujours formulées. Votre commission a analysé avec intérêt, à cet égard, les premiers indices du changement et s'est félicité de voir les systèmes d'éducation africains commencer de s'engager, non parfois sans tâtonnements et sans difficultés, dans la voie de l'africanisation des programmes, du développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. C'est pourquoi votre rapporteur tentera de faire, dans le présent rapport, le point de l'évolution de l'enseignement dans des pays d'Afrique et de l'océan Indien, et de cerner l'évolution corrélative de notre coopération, qui doit à la fois favoriser cette orientation et l'accompagner en renouvelant, par exemple, les méthodes d'enseignement de notre langue, qui demeure la langue véhiculaire de l'enseignement, et restera pour nos partenaires un instrument d'accès à la culture, aux sciences et aux techniques.

Dans le domaine de la recherche également, il faut comme le souligne à juste titre le rapport, associer davantage à la conduite de recherches scientifiques et techniques nos partenaires africains qui « *conscients d'avoir été longtemps non les maîtres mais les objets d'une recherche conduite par des étrangers, ne méconnaissent pas la valeur des résultats obtenus mais s'impatientent*

d'y avoir si peu contribué ». Votre commission avait d'ailleurs déjà pu apprécier cette évolution, qui ne va pas sans soulever quelques difficultés, à travers les nouveaux accords de coopération scientifique signés avec certains Etats africains.

A. — L'enseignement primaire et secondaire.

C'est dans l'enseignement primaire et secondaire « classique » que le caractère « d'impérialisme culturel » d'une reproduction sans adaptation du système français a fait, il y a quelque temps, l'objet des plus vives critiques. En effet, avec les progrès de la scolarisation, l'inadaptation de ce système aux besoins de l'ensemble de la population est apparue plus flagrante. C'est aussi dans les secteurs primaire et secondaire que la « relève » des coopérants, l'introduction de nouvelles méthodes pédagogiques devraient être les plus rapides. Votre rapporteur tentera donc de faire le point de « l'africanisation » des enseignements et d'analyser les voies nouvelles dans lesquelles s'engage la coopération.

1° L'ÉVOLUTION DES SYSTÈMES SCOLAIRES DANS LES ÉTATS D'AFRIQUE ET DE L'OCÉAN INDIEN

a) *L'africanisation des programmes.*

Le degré d'africanisation des programmes dans les différents Etats est la résultante de facteurs complexes, historiques (on constate du reste que les Etats autrefois soumis à l'influence de la Belgique ou de l'Angleterre restent plus proches du système éducatif de leur ancienne métropole), aussi bien que politiques. Quant à l'emploi des langues vernaculaires, il est bien évidemment fonction du degré d'unité ethnique et linguistique des différents pays, ainsi que de l'adéquation des différentes langues vernaculaires au rôle de véhicule de l'enseignement.

Les langues d'enseignement :

Dans les Etats ex-belges et dans l'île Maurice, la structure scolaire reste encore fortement marquée par l'héritage colonial. Au Zaïre, au Rwanda et au Burundi, les langues locales sont enseignées dès les premières années du primaire, le français restant la langue

privilégiée pour la suite de l'enseignement, y compris et surtout aux niveaux secondaire et supérieur. L'île Maurice a un système scolaire calqué sur le système britannique : l'anglais est la langue d'enseignement, bien que le créole, dérivé du français, soit parlé par l'ensemble de la population, et le français est enseigné une heure par jour.

Enfin, dans la partie du Cameroun qui était soumise à la colonisation anglaise, l'enseignement est donné en anglais et l'enseignement du français est développé dans le primaire grâce à l'emploi de la radiodiffusion.

Dans les pays qui ont souhaité évoluer rapidement vers l'africanisation, c'est-à-dire Madagascar et la Mauritanie, l'enseignement se fait en langue malgache à Madagascar, et en arabe en Mauritanie, au moins dans le primaire, et le français est enseigné comme seconde langue d'enseignement.

La progression de l'arabe en Mauritanie ne se fait pas sans problème en raison de la difficulté qu'éprouvent les autorités locales à faire encadrer les classes par des maîtres compétents. A Madagascar, la rapidité avec laquelle les décisions de malgachisation de l'enseignement ont été prises en 1972 ne rend pas non plus la tâche aisée aux responsables locaux de l'éducation nationale. En effet, faute de maîtres bien formés, de méthodes et de manuels adaptés, l'enseignement du malgache et en malgache offre maintes lacunes. Le français reste utilisé aux niveaux secondaire et supérieur. Il est probable cependant qu'une baisse sensible de qualité dans la pratique du français suivra la période actuelle, qui demeure confuse en ce qui concerne l'enseignement.

Les autres pays d'Afrique francophone n'utilisent que le français comme langue d'enseignement et l'organisation de leur système éducatif reste assez proche du système français, dont l'adaptation reste même souvent moins importante qu'il ne serait souhaitable pour tenir compte des objectifs économiques et de l'environnement socio-culturel de ces pays.

Les programmes et la méthode d'enseignement :

Dans le primaire, le français est enseigné comme une langue secondaire dans tous les Etats qui conservent à ce stade un enseignement en français, c'est-à-dire tous les pays anciennement colonisés par la France, sauf Madagascar et la Mauritanie. L'histoire, la géographie et les sciences naturelles sont totalement nationalisées

dans les dix-huit Etats. L'arithmétique est par contre étudiée comme en France, en Grande-Bretagne ou en Belgique, selon les pays. Mais les programmes font appel à des exemples africains ou de l'océan Indien, et certains introduisent des exemples empruntés à la gestion agricole (Cameroun, Burundi).

Pour ce qui est des méthodes, quelques pays, avec des succès variables, s'efforcent de « ruraliser » leur enseignement : jardins scolaires, étude du milieu agricole (Cameroun, Burundi, Madagascar). Dans d'autres, l'enseignement libre a adopté certaines techniques de « l'école de promotion collective » (Cameroun, Togo, Dahomey).

Enfin, votre rapporteur insistera plus loin sur les expériences d'utilisation de radio ou de télévision éducatives.

Dans le secondaire, l'enseignement se fait en français dans tous les pays, sauf à l'île Maurice (anglais), à Madagascar (malgache) et en Mauritanie (arabe). Mais, dans ces deux derniers Etats, l'usage du français demeure pour certaines matières. Le français est considéré comme une langue seconde ou non maternelle et le programme de littérature fait une large place aux auteurs africains. Ce programme, bien qu'adopté par la Conférence des ministres de l'éducation, a d'ailleurs toujours été très controversé : certains pays l'ont toujours refusé (Madagascar, Cameroun), d'autres l'ont ignoré (Zaïre, Burundi, Rwanda) d'autres enfin l'ont adapté (Mali). Actuellement, on s'oriente vers des programmes nationaux tenant compte de l'environnement culturel de chaque Etat.

En histoire, géographie et en sciences naturelles, les programmes sont nationalisés, sauf à l'île Maurice. En mathématiques, en sciences physiques et en chimie, les programmes restent, comme dans le primaire, semblables aux modèles européens.

b) *L'africanisation des personnels.*

Le secteur primaire est pratiquement confié aux enseignants nationaux, on n'y trouve plus que des coopérants exerçant des fonctions particulières comme la recherche ou l'encadrement pédagogiques, ainsi que des instituteurs enseignant dans des écoles du secteur public ou du secteur privé fréquentées en priorité par des enfants français. Le taux moyen d'africanisation s'établit autour de 98 %. Seuls certains pays qui, comme le Gabon, ne consentent pas d'efforts assez importants pour la formation des maîtres natio-

naux, ou ceux dont le système d'enseignement reste très proche du système français comme le Sénégal, conservent encore des effectifs importants d'assistants techniques dans ce secteur.

Dans le *second degré*, le nombre de postes de coopérants est en légère régression par suite de l'africanisation progressive de certaines disciplines, surtout dans le premier cycle. La priorité donnée aux actions de formation de cadres entraîne aussi des transferts de postes budgétaires à l'enseignement supérieur. Le taux moyen d'africanisation est de 70 % dans le premier cycle et de 40 % dans le second cycle où l'africanisation progresse à un rythme plus lent.

2° L'ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION

Tout en estimant que la coopération de substitution demeure encore trop importante, votre commission reconnaît volontiers que l'on assiste depuis quelques années à un effort accru pour développer la coopération de formation, d'une part en mettant l'accent sur l'action pédagogique, et d'autre part en soutenant le développement de formes modernes d'enseignement qui correspondent sans doute mieux que la scolarisation classique aux besoins des nouveaux Etats.

a) *La formation des maîtres et l'assistance pédagogique.*

L'aide à la formation initiale des maîtres est essentiellement assurée par une aide en personnels. Dans le primaire, 385 assistants techniques enseignent dans les écoles normales, et bon nombre des coopérants en poste dans les universités forment de futurs enseignants du second degré. 34 % des bourses du F. A. C. sont par ailleurs attribués à des étudiants se destinant à l'enseignement ou à la recherche.

C'est dans le domaine de la formation continue et du recyclage que l'effort s'est particulièrement accru ces dernières années. Une aide en personnel est en effet apportée aux politiques nationales d'animation et de recherche pédagogique : 291 assistants techniques se consacrent à des tâches de cet ordre, et 94 autres occupent des fonctions d'inspection des différents degrés d'enseignement. Une

aide importante en matériel pédagogique (impression et reproduction de documents, moyens matériels d'animation) est également accordée aux centres pédagogiques nationaux. On s'efforce actuellement de programmer cette aide sous forme de contrats plurianuels, afin de privilégier des actions structurées et limitées dans le temps, et de réduire, progressivement, la participation à des charges de fonctionnement.

L'assistance pédagogique s'exerce en priorité pour le français et les mathématiques, et elle tend à s'organiser en « opérations ». Des missions d'animation et de conseil pédagogique sont mises en place, des bulletins de liaison à l'intention des professeurs sont mis en place, des bulletins de liaison à l'intention des professeurs sont diffusés (pour les mathématiques par exemple). La création de centres de documentation des recherches appliquées en ces matières est prévue.

Enfin, l'aide prend aussi la forme d'envois de matériels et de manuels aux établissements : 9 millions environ ont été consacrés l'année dernière à des envois de matériels scientifiques et de manuels, notamment de manuels de français. Un fonds de concours est destiné à permettre l'édification de manuels adaptés aux différents niveaux et milieux scolaires africains.

Votre rapporteur a déjà souligné, lors de l'examen des moyens en personnel de la coopération, les efforts d'amélioration du niveau de recrutement des personnels, préalable au développement de l'assistance pédagogique. Mais il insiste sur le fait que ces activités supposent bien plus encore que les fonctions d'enseignement classiques, la formation préalable et le recyclage des enseignants.

b) *Les expériences de radiodiffusion et de télévision éducative.*

L'emploi des moyens de communication audio-visuels présente, pour les Etats africains, un intérêt considérable ; il permet, en effet, de s'adresser à des populations très dispersées et s'insère particulièrement bien dans un contexte culturel marqué par l'importance de la tradition orale. Enfin, l'emploi des moyens audio-visuels s'accompagne inévitablement d'un effort de recherche pédagogique qui peut avoir des « retombées » fécondes dans des Etats qui n'ont pas encore achevé d'adapter leur système éducatif à leurs besoins et aux réalités nationales.

La radiodiffusion :

Trois Etats font déjà usage de la radiodiffusion scolaire ; il convient de souligner la place que ces expériences font à l'enseignement du français.

— *Le Sénégal :*

Le Centre de linguistique appliqué de Dakar (C. L. A. D.) a élaboré et expérimenté dans le cadre de conventions de recherche passées avec la Coopération, une méthode d'enseignement du français destinée aux classes primaires sénégalaises. Cette méthode, lancée en 1965, touchait, en 1972-1973, 2 569 classes — 57 % de l'effectif total — couvrant les trois premières années de l'enseignement élémentaire. Elle a été étendue en 1974 à 200 classes de la quatrième année de cet enseignement.

L'opération bénéficie d'un soutien radiophonique, la radio constituant un « bain sonore ». Les élèves peuvent, grâce à des appareils récepteurs à transistors, recevoir les émissions quotidiennes qui leur sont spécialement destinées. L'amélioration de la qualité du Français parlé est certaine et les difficultés sont progressivement abordées en tenant compte des interférences avec les langues locales.

Le personnel d'encadrement de l'expérience est encore composé pour un quart de personnel français (10 coopérants) qui devraient être remplacés à la rentrée de 1976 par des enseignants sénégalais.

Les crédits consacrés à cette opération depuis 1974 représentent 3 millions de francs (manuels et matériels, radios, formation, etc.).

En 1976, le Gouvernement sénégalais poursuivra la généralisation de la méthode C. L. A. D. dans l'enseignement primaire sans que cela nécessite de nouveaux crédits du F. A. C.

— *Cameroun :*

Etat bilingue (français-anglais), la République unie du Cameroun a entrepris de développer l'enseignement du français par la radio dans la partie anglophone de son territoire.

Depuis 1965, des cours de français sont diffusés quotidiennement par Radio-Buéa à des groupes d'écoute d'adultes et des classes primaires du Cameroun anglophone utilisant une méthode

(« Dialogues africains ») réalisée spécialement par le Ministère de la Coopération qui a apporté une aide en matériel et en personnel (12 conseillers pédagogiques) à cette opération.

Le Gouvernement camerounais ayant décidé de généraliser l'introduction du bilinguisme dans l'enseignement primaire a demandé en juin 1975 le concours de la Coopération pour enseigner le français dans la partie anglophone du pays. Une convention pluriannuelle actuellement à l'étude permettra à la France d'apporter son aide à la réalisation d'une méthode adaptée à la formation pédagogique des maîtres, à l'équipement des écoles en récepteurs et au renforcement de l'émetteur de Buéa pour une meilleure transmission aux heures scolaires. Le soutien envisagé pour cette opération fera l'objet d'une présentation au F. A. C. en 1976. Pour l'année « transitoire » 1975-1976, l'aide envisagée s'élèverait à 150 000 F.

— *Haute-Volta* :

Le Centre de documentation et de perfectionnement pédagogique de Haute-Volta diffuse depuis 1967 des émissions à l'usage des élèves, des parents et des éducateurs (dix heures hebdomadaires sur la grille de la radiodiffusion nationale, dont quatre heures pour un « Bain sonore » français destiné aux classes primaires). Un projet d'extension de ce type d'activités est à l'étude.

La télévision scolaire :

— *Le programme d'éducation télévisuelle en Côte-d'Ivoire :*

La Côte-d'Ivoire, en 1967-1968, a conçu le projet de scolariser à 100 % en français l'ensemble des jeunes ivoiriens en 1982. Un programme décennal a été élaboré dans ce but, son financement devant être assuré par la Côte-d'Ivoire elle-même, le F. A. C., le Canada et l'U.N.E.S.C.O.-P.N.U.D.

Le F. A. C. a, pour sa part, accordé à l'opération des financements d'un montant total de 42,610 millions de francs de 1968 à 1975. Ces crédits ont notamment été consacrés à des équipements de production et de réception, mais aussi à un appui opérationnel : mission d'experts, personnels, fourniture de documents, stages de formation, etc. Cette aide devrait d'ailleurs décroître à partir de 1976.

En 1974-1975, les élèves « télévisuels » représentent, pour quatre niveaux de l'enseignement primaire, 31,5 % des effectifs des écoles publiques, 47 % des écoles étant équipées de téléviseurs. 3 831 classes sont équipées de récepteurs.

Le volume d'émissions produites pour les élèves en trois ans représente environ trois cent vingt-huit heures, qui ont été entièrement tournées en Côte-d'Ivoire. Il faut y ajouter soixante-dix-huit heures d'émissions pour les maîtres destinées soit au recyclage, soit au soutien pédagogique quotidien. Au total, le Centre de Bouaké dispose de 2.800 émissions. Toutes ces émissions sont diffusées sur les antennes de la Radio Télévision ivoirienne dans la journée.

— *La télévision scolaire du Niger :*

De 1964 à 1972 a été étudiée puis lancée au Niger une opération expérimentale de télévision scolaire dans le primaire. Pour mener à bien cette opération, le F. A. C. a accordé au total 28 300 000 F de subventions, y compris la prise en charge de l'assistance technique (entre 40 et 50 agents par an). Actuellement, il y a 220 classes télévisuelles en fonctionnement à Niamey (et dans un rayon de 100 kilomètres) correspondant aux trois premiers niveaux du primaire.

En 1976, l'intervention française dépendra des orientations nouvelles que semble vouloir prendre le Gouvernement nigérien pour une utilisation de la télévision moins spécifiquement scolaire.

— *La télévision scolaire au Mali :*

A la différence des expériences en cours dans les autres pays, la télévision scolaire malienne s'adresse aux élèves de l'enseignement secondaire — l'équivalent du second cycle du second degré en France. Il s'agit d'un système de diffusion en circuit fermé mis en place dans les lycées de Bamako, les émissions étant réalisées sur place dans un centre de production rattaché à l'Institut pédagogique national.

Les crédits affectés par la F. A. C. à cette opération depuis 1972 ont représenté 4,150 millions de francs auxquels s'ajoutent la rémunération d'une dizaine de coopérants.

A partir de 1976, le Gouvernement malien a l'intention d'élargir la diffusion vidéo à d'autres établissements secondaires de Bamako et d'équiper quelques établissements secondaires situés hors de

Bamako pour y diffuser les émissions sur support films. Une nouvelle demande de financement de 2 810 000 F a donc été adressée à la France pour une période de trois ans — 1976-1978 — en vue de continuer la production d'émissions pour les trois niveaux de l'enseignement secondaire, d'élargir la diffusion à des lycées jusqu'ici non concernés par l'opération et à des établissements de formation professionnelle.

c) Les projets d'utilisation du satellite Symphonie.

Plusieurs Etats africains (Gabon, Zaïre, Cameroun) souhaitent développer des expériences de télévision scolaire. Or le satellite franco-allemand Symphonie doit, en vertu du contrat passé avec la N. A. S. A. pour son lancement, recevoir une « utilisation expérimentale » et « dépourvue de tout caractère commercial ». Pour ce qui concerne l'Afrique francophone, il semble donc opportun d'utiliser ce satellite à des fins éducatives. Le problème fondamental est celui de la fabrication des programmes nécessaires. Un certain nombre de programmes existent déjà dans les cinémathèques des pays développés et pourraient être utilisés tels quels ou être insérés dans les productions nationales. L'utilisation du satellite pourrait également permettre de développer les échanges de programmes entre les pays africains.

A partir d'octobre 1975 et pendant toute l'année scolaire, cent heures de programmes éducatifs peuvent être diffusées gratuitement par Symphonie vers l'Afrique. Sur ces cent heures, quatre-vingts pourraient être constituées par des émissions existant dans les diverses polythèques françaises, sélectionnées et éventuellement modifiées, et vingt heures par des programmes nouveaux qui devront être produits spécialement.

Cinq types de programmes seront réalisés qui tendront à enrichir les systèmes éducatifs existants et à favoriser l'innovation pédagogique.

B. — L'enseignement supérieur.

1° L'ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AFRICAIN

a) *Les structures.*

Dans les années 1960, quatre universités régionales calquées sur le modèle français traditionnel, avaient été créées à Abidjan, Dakar, Tananarive et Yaoundé, pour assurer la formation des cadres nécessaires aux quatorze pays d'Afrique et de Madagascar qui venaient d'accéder à l'indépendance.

Cependant, très rapidement, chaque nouvel Etat a voulu avoir sa propre université pour former les cadres dont il avait besoin sous son contrôle si bien que, depuis les années 1970, compte tenu du fait que les Etats ex-belges (Zaire, Rwanda, Burundi) et l'île Maurice ont été rattachés au Ministère de la Coopération, on dénombre dix-sept universités nationales. Seule la Mauritanie n'est pas dotée d'un appareil universitaire.

Douze de ces universités ont une structure analogue à celle des universités françaises et comportent soit, un premier cycle d'enseignement supérieur, soit, les deux cycles conduisant à la maîtrise (lettres et sciences) ou à la licence (droit, sciences économiques et de gestion) et certaines assurent la préparation de doctorats de troisième cycle, de doctorats de médecine, en chirurgie dentaire et médecine vétérinaire et de diplômes de pharmaciens. A côté de ces filières traditionnelles existent, dans chacune d'entre elles, des établissements de formation professionnelle divers : I. U. T., écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, école d'administration... Ces universités sont situées à Abidjan, Bangui, Brazzaville, Cotonou, Dakar, Libreville, Lomé, N'Djamena, Niamey, Tananarive et Yaoundé.

L'enseignement supérieur malien se compose de six établissements de formation professionnelle dont aucun n'est de type facultaire traditionnel et l'enseignement supérieur mauritanien se réduit à deux établissements : l'Ecole normale supérieure et l'Ecole nationale d'administration.

Les universités du Zaïre, du Rwanda et du Burundi ont hérité d'une structure universitaire mise en place par la Belgique qui s'est développée par la suite selon les besoins exprimés par chacun des Etats. Il faut noter en ce qui concerne le Burundi, la création d'un premier cycle d'études médicales avec l'aide de l'assistance technique française, sur le modèle français, les étudiants venant poursuivre leurs études (deuxième cycle et doctorat) dans les U. E. R. médicales françaises. Au Zaïre, la France a pris en charge la réalisation de trois projets intégrés : la géologie, l'Institut de recherche et d'études mathématiques et le Centre de linguistique appliquée.

Quant à l'université de l'île Maurice, elle est de type britannique, avec en son sein deux établissements de structure française : l'Institut d'administration des entreprises, le premier cycle d'études littéraires (D. E. U. G.), organisé avec le soutien logistique de l'U. E. R. de lettres de la Réunion, destiné à la formation des enseignants de français d'origine mauricienne.

Ces universités ont été créées ou se sont développées avec l'aide de la France, selon des accords-cadres de coopération en matière d'enseignement supérieur, négociés avec chacun des gouvernements intéressés.

A une assistance technique dite de substitution, instaurée au lendemain des indépendances, tend à se substituer une coopération qui a pour but de privilégier la mise en place dans les universités africaines de filières débouchant sur des formations professionnelles, de préférence courtes, afin de fournir aux pays signataires de ces accords des cadres et des enseignants adaptés à leurs réalités économiques et sociales.

Il s'agit là d'une évolution dont votre commission a tout lieu de se féliciter. L'orientation préférentielle, au début de la mise en place des universités nationales, vers les filières juridiques et littéraires lui avait en effet paru peu conforme aux besoins réels des pays africains.

Le nombre total des étudiants qui ont fréquenté les universités d'Afrique francophone et de Madagascar en 1974-1975 est estimé à 63 970 environ, le nombre d'Européens et d'étrangers non africains n'excédant pas 1 % du total.

Il est malheureusement impossible de disposer d'une répartition par discipline de cet effectif.

b) *L'africanisation.*

Comme les autres degrés de l'enseignement, l'enseignement supérieur essaye d'adapter non seulement ses structures mais aussi ses programmes ; on note par exemple, dans les milieux littéraires, l'essor, depuis trois ans, des recherches africanistes. Cependant, le français reste la langue de l'enseignement supérieur :

La nationalisation des programmes et des structures s'appuie naturellement sur l'africanisation du personnel enseignant : par exemple, alors qu'en 1960 l'Université de Dakar disposait de 106 enseignants, dont 7 Sénégalais, en 1975 le taux d'africanisation est de 60 % pour les assistants, 45 % pour les maîtres assistants et 34 % pour les professeurs et maîtres de conférences. Elle s'applique également aux postes de responsabilité universitaire, maintenant occupés par des nationaux.

Dans les universités les plus récentes, l'africanisation n'est partiellement réalisée qu'au niveau des assistants et maîtres assistants ; une décennie sera nécessaire avant qu'elle n'atteigne celui des maîtres de conférences et professeurs.

2° L'ÉVOLUTION DE L'AIDE

a) *Augmentation de l'aide en personnel.*

Le corps professoral de l'enseignement supérieur africain n'est encore nationalisé qu'à 40 % en moyenne.

Le Ministère de la Coopération a fait passer sa contribution en personnels au bénéfice des universités africaines de 566 postes en 1973-1974 à 988 postes pour 1974-1975. Encore cette contribution est-elle inférieure de 35 % environ aux demandes exprimées par les Etats.

L'existence de besoins nouveaux (accroissement du taux de scolarisation, pression démographique, création de nouvelles filières professionnelles) entraînent en effet de la part des Etats des demandes croissantes en personnels en dépit du mouvement d'africanisation.

Compte tenu des personnels nommés avant la loi du 13 juillet 1972, que le Secrétariat d'Etat aux universités continue à gérer et à rémunérer, il y a au total 1 454 assistants techniques français dans les universités africaines et de l'océan Indien (dont 125 personnels administratifs).

b) *Les nouvelles formes de l'aide.*

La différenciation progressive des systèmes d'enseignement français et africain a tout d'abord des conséquences au niveau de l'aide à la formation des étudiants : ainsi, on observe, d'une façon très générale, le passage du système de la validation de plein droit pour les diplômes délivrés par ces universités, ce qui s'expliquait lorsque des programmes français y étaient enseignés, à celui de l'équivalence qui est une reconnaissance de niveau permettant aux titulaires d'effectuer une spécialisation dans des universités françaises.

Mais, surtout, la réorientation de l'aide à l'enseignement supérieur, telle qu'elle a été précisée tant au cours de réunions annuelles avec nos partenaires que lors des missions de dialogue, est guidée par deux préoccupations essentielles : limiter l'intervention aux secteurs considérés comme prioritaires et faciliter l'adaptation des systèmes d'enseignement aux besoins économiques des Etats d'Afrique et de l'océan Indien.

Les *secteurs prioritaires* retenus sont la recherche et la formation pédagogique pour le français et les mathématiques, les formations industrielles, agronomiques, la gestion, la santé publique, l'informatique et le journalisme.

Le souci de favoriser la « *rentabilisation* » des systèmes d'enseignement se traduit par la mise en œuvre « d'opérations intégrées » relatives à la création d'écoles interétatiques ou nationales dispensant des formations techniques.

L'aide financière doit désormais privilégier ce type d'intervention, ce qui implique parallèlement une forte réduction des aides au fonctionnement « indifférenciées ». Ayant toujours été favorable au principe des opérations intégrées, qui permettent de consacrer avec une efficacité maximale les moyens les plus divers à la poursuite d'un objectif précis, votre commission se félicite de cette orientation.

De même, elle approuve sans réserve le développement des relations directes entre universités françaises et universités africaines : quinze conventions de coopération interuniversitaire ont été signées à l'heure actuelle. Ce « dialogue culturel » permet en effet une « coopération » au sens plein du terme, en offrant ;

— aux universités françaises, une ouverture sur l'extérieur et des possibilités de recherches intéressantes qui n'ont pas leur équivalent en France (géographie, énergie solaire, ethnologie, linguistique) ;

— aux universités africaines, la possibilité de négocier avec un établissement homologue français un ensemble de prestations : échange d'enseignants, placement d'enseignants, programmes communs de recherche, assistance technique pour la gestion des services spécialisés ; elles peuvent ainsi espérer obtenir de leurs partenaires un effort ordonné selon un programme cohérent.

C. — L'enseignement technique et la formation professionnelle.

1° L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

a) *La situation de l'enseignement technique.*

Tous les Etats africains ont entrepris de mettre en place un enseignement technique. Cependant, cet enseignement ne se développe pas encore avec le dynamisme que l'on pourrait souhaiter. Il reste en effet bien souvent inférieur aux besoins. Au Tchad, cependant, il faut le noter, la situation est inverse : l'évolution du secteur technique, financé pour partie sur des crédits internationaux européens (F. E. D.), est sans commune mesure avec les besoins du pays, même à moyen ou long terme, et la France est intervenue pour réduire l'ampleur des projets de création de nouveaux établissements.

Les pays qui connaissent la situation la plus favorable semblent être le *Sénégal*, où l'enseignement technique croît régulièrement et où l'effort du Gouvernement porte principalement sur la formation des maîtres, et le *Gabon*, en raison de l'essor industriel et commercial de ce pays. Le *Cameroun* vient d'entreprendre également une réforme profonde dans ce secteur.

Il est actuellement très difficile de porter un jugement sur l'avenir de l'enseignement technique malgache, qui cherche sa place et ses objectifs au sein d'un système éducatif en pleine mutation, à la suite des « événements » de 1972, et qui connaît de graves problèmes en personnels et en moyens matériels.

D'une façon générale, il faut noter que, dans ce secteur, l'africanisation des postes administratifs (chefs d'établissements, censeurs, chefs des travaux), qui est dans l'ordre normal des choses, pose des problèmes beaucoup plus délicats que dans l'enseignement secondaire, ces fonctions supposant un niveau de connaissances techniques qui fait souvent défaut aux administrateurs africains de l'enseignement technique.

C'est sans doute là une des raisons des difficultés que connaît l'enseignement technique africain.

b) *L'aide française.*

Le secteur de l'enseignement technique est considéré comme prioritaire. On assiste par conséquent à un effort accru pour répondre aux besoins, qui se traduisent :

- par une demande accrue de professeurs de l'assistance technique ;
- par l'extension des établissements déjà existants ;
- par l'ouverture de nouveaux établissements.

Le Ministère s'efforce d'encourager tout projet de création d'établissements d'enseignement justifié pour la situation de l'emploi ou les perspectives de développement économique. Il soutiendra par exemple la réalisation d'un lycée d'enseignement technique plutôt que celle d'un nouveau lycée d'enseignement général. Par ailleurs, le nombre d'enseignants français en service dans ce type d'établissement est en augmentation constante (781 professeurs en 1973-1974 ; il en est prévu 828 en 1975-1976).

L'aide à la formation des maîtres connaît aussi de nouveaux développements dans ce secteur : par exemple, en Côte-d'Ivoire, l'Institut pédagogique national de l'enseignement technique (I. P. N. E. T.) a été créé avec une participation très importante du Ministère de la Coopération qui a aussi participé, au Sénégal, à la création de l'École nationale d'enseignement technique masculin (E. N. E. T. M.) et de l'École nationale d'enseignement technique féminin (I. N. E. T. F.).

Il faut remarquer que l'aide apportée aux pays anciennement belges ou anglais reste beaucoup plus limitée ; ainsi, la France n'apporte encore aucune aide à l'Île Maurice et au Rwanda, et les interventions au Zaïre et au Burundi se bornent, dans chacun de ces pays, à un seul établissement.

2° LA FORMATION PROFESSIONNELLE

a) *La situation actuelle.*

Il est difficile d'indiquer pour chaque Etat la situation de la formation professionnelle. En effet, à côté des structures permanentes : lycées agricoles, centres polyvalents de formation professionnelle, centres spécialisés, il existe de nombreuses actions ponctuelles de formation extra-scolaire, « sur le tas », étroitement articulées au développement ; leur diversité et leur caractère essentiellement mouvant rendent impossible l'établissement d'une situation.

D'une manière générale, la prise de conscience par les Etats du caractère prioritaire de la formation professionnelle, condition du développement économique, est relativement récente. En effet, jusqu'ici l'accent était surtout mis sur l'enseignement traditionnel et, dans une certaine mesure, sur l'enseignement technique.

Cette prise de conscience s'est traduite dans certains Etats par la création de ministères de la formation professionnelle (Gabon et Côte-d'Ivoire) ou de direction de la formation professionnelle (Niger) et, corollairement, par la mise en place de dispositifs plus étoffés pour la formation professionnelle.

Dans le secteur de la formation de base des adultes, il est assez fréquent qu'une action en direction des adultes soit tentée dans les pays où la télévision et la radio sont utilisées à des fins scolaires. C'est déjà le cas au Rwanda, en Haute-Volta et en Côte-d'Ivoire. Au Gabon, une opération de télévision socio-éducative destinée aux adultes a été étudiée avec le concours d'experts du F. A. C. Un crédit de deux millions de francs a été ouvert par le F. A. C. en 1975 pour la mise sur pied d'équipes de production expérimentales. De son côté, le Gabon doit organiser un réseau de diffusion sur le modèle des cases d'écoute déjà existantes. Ce n'est qu'au vu des résultats de cette première phase expérimentale qu'une opération plus importante pourrait être lancée en 1977.

b) *L'aide française.*

Les orientations nouvelles de la coopération franco-africaine doivent évidemment conduire à accorder un rôle essentiel aux opérations de formation professionnelle. Le Ministère de la Coopération apporte son appui à plus de 200 centres et opérations de formation. 600 coopérants sont affectés à ce secteur, qui bénéficie également de crédits importants au titre des investissements. Par ailleurs, un grand nombre de bourses de stages sont accordées pour la formation professionnelle.

Le Ministère a créé un département de la formation professionnelle et s'est fixé comme objectif d'accentuer le caractère spécifique de la formation professionnelle avec des finalités bien distinctes de celles de l'enseignement technique, en s'appuyant d'ailleurs sur les fédérations et les milieux professionnels français. Les actions poursuivies visent à privilégier la formation de cadres moyens et le secteur de l'agriculture et de l'éducation des adultes en milieu rural représentent la moitié des opérations :

Le Ministère continue à participer au fonctionnement de certains établissements qui assurent en Afrique et en France la formation de spécialistes africains du développement agricole. Il finance d'autre part, à la demande des États, en liaison avec des opérations de développement, des stages spécifiques de formation agricole confiés à des organismes publics ou privés spécialisés.

D'une façon générale, l'effort du Ministère porte particulièrement sur les centres de formation professionnelle type F. P. A., afin qu'ils puissent répondre plus sagement aux besoins des entreprises : diversification des spécialités enseignées, études des durées minimales de formation, création de cycles de perfectionnement... De plus, il apporte son appui aux opérations pilotes artisanales soit par le biais de conseil techniques, soit par le biais d'une aide matérielle.

Enfin, on tente actuellement de développer une « aide indirecte » à la formation liée aux opérations d'investissements : ainsi des bourses de stage et des cycles de formation sont prévus dans le cadre des opérations d'infrastructure dans les domaines des travaux publics et des communications.

D. — L'évolution de la coopération en matière de recherche.

1° LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET LES STRUCTURES NATIONALES DE LA RECHERCHE

Jusqu'à présent les actions de coopération scientifique inscrites au budget de la Coopération ont été conduites pour l'essentiel par les organismes de recherches français, l'Office de la recherche scientifique et technique Outre-Mer (O. R. S. T. O. M.) et le Groupement d'études et de recherche pour le développement de l'agronomie tropicale (G. E. R. D. A. T.), dont les tableaux ci-contre retracent les moyens financiers et en personnel :

— l'O. R. S. T. O. M. a mené des recherches de base orientées vers le développement, conduites dans le cadre de ses propres programmes sur crédit presque entièrement français ;

— le G. E. R. D. A. T. a mené des recherches à caractère plus appliqué définies en accord avec les Etats et financées conjointement entre ceux-ci et la France (en général par la prise en charge à parts égales des dépenses effectuées sur le territoire des Etats).

**COOPERATION EN MATIERE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE,
STRUCTURES, MOYENS FINANCIERS, EFFECTIFS (PAR ETAT)**

A. — O. R. S. T. O. M.

ETATS	STATIONS	MOYENS FINANCIERS fonctionnement. (en milliers de francs sur base résultats 1974) (2).			EFFECTIFS (3)			
		Coopération.	Etats.	Total.	C.	T.	A. S. G.	Total.
Cameroun (1).....	Yaoundé	10 270	630	10 900	27	12	3	42
Congo	Brazza, Pointe-Noire.....	10 704	160	10 864	21	12	7	40
Côte-d'Ivoire (1).....	Adiopodoumé, Petit-Bassam, C. R. O.	33 375	2 246	35 621	110	46	14	170
Dahomey	Cotonou	202	»	202	»	»	»	»
Gabon	Libreville	3 371	670	4 041	7	4	1	12
Haute-Volta	Ouagadougou, Mission O.C.C.G.E	5 937	»	5 937	16	10	2	28
Madagascar	Tananarive, Nosy-Bé.....	9 846	83	9 929	12	3	7	22
Mali	Bamako	224	96	320	1	1	»	2
Niger	Niamey	714	233	947	3	4	»	7
R. C. A.	Bangui	5 282	»	5 282	10	10	2	22
Sénégal (1).....	Dakar-Hann, M'Bour, Thiaroye...	20 114	763	20 877	71	17	10	98
Tchad	N'Djamena	6 806	»	6 806	13	6	2	21
Togo	Lomé	2 468	»	2 468	10	3	»	13
Rwanda	Kigali	429	»	429	1	»	»	1

(1) Y compris trois organismes nationaux gérés par l'O. R. S. T. O. M. : le centre de l'institut de recherche du Cameroun, le centre de recherche océanographique d'Abidjan et le centre de recherche océanographique de Dakar-Thiaroye (ce dernier centre a été repris directement par le Gouvernement sénégalais à compter du 1^{er} janvier 1975.

(2) Frais centraux métropolitains répartis.

(3) C : chercheurs ; T : techniciens ; A. S. G. : administration et service général.

B. — G. E. R. D. A. T.

(Année 1975.)

ETATS	STRUCTURES (1)			MOYENS FINANCIERS (fonctionnement) (en milliers de francs).				INV ^t	EFFECTIFS (2) expatriés nationaux.				TOTAL
	I.	C. P.	S. S.	R. P.	Coop.	Etats.	Total.		C. C. S.	Div.	V. N.	Cadres sup. nat.	
Cameroun	8	13	8	303	6 154	6 723	13 180	»	35	2	1	31	69
Congo	1	1	1	»	515	400	915	»	2	1	2	1	6
Côte-d'Ivoire	8	14	11	20 123	13 820	13 820	47 763	227	84	22	7	52	165
Dahomey	2	4	1	430	1 217	1 217	2 864	»	4	1	»	20	25
Gabon	1	1	»	105	875	1 040	2 020	»	3	2	1	»	6
Haute-Volta	5	4	5	57	2 527	1 046	3 630	»	10	4	»	8	22
Madagascar	7	10	17	»	5 870	»	5 870	»	16	4	»	6	26
Mali	2	3	4	120	1 600	1 723	3 443	»	8	1	»	»	9
Mauritanie	1	1	2	»	846	650	1 496	»	4	»	»	12	16
Niger	3	5	6	95	2 973	1 033	4 101	»	10	3	1	»	14
Sénégal	4	6	8	1 960	9 600	11 752	23 312	»	34	8	»	3	45
Tchad	2	2	1	»	4 534	»	4 534	»	13	4	»	»	17
Togo	1	1	»	58	500	500	1 058	»	3	»	»	»	3

(1) I. : instituts ; C. P. : centres principaux ; S. S. : stations secondaires et points d'essais.

(2) C. C. S. : chercheurs et cadres supérieurs ; Div. : techniciens, administratifs ; V. N. : volontaires service national.

Votre rapporteur avait analysé, lors de l'examen du projet de budget pour 1975, les orientations de ces organismes et il avait souligné en particulier l'intérêt des résultats auxquels avaient abouti les travaux du G. E. R. D. A. T.

La politique de recherche menée dans les Etats africains et de l'océan Indien était donc fondée sur l'intervention directe d'organismes français, et y associait étroitement les efforts nationaux de recherche. Cette conjonction ne va pas aujourd'hui sans ambiguïté. Le mouvement qui conduit peu à peu les Gouvernements à assurer leurs propres responsabilités en matière scientifique, a déjà remis en question ce type de relations dans certains Etats qui ont récemment mis en place des structures nationales de recherche, comme le Mali, Madagascar, la Côte-d'Ivoire, le Sénégal, le Cameroun, le Niger ou la Mauritanie.

L'existence de structures politiques et administratives nationales appelées à définir et à contrôler les recherches menées sur le territoire des Etats intéressés, la prise en charge progressive des stations et des laboratoires français, doit donc conduire à revoir entièrement la politique de coopération scientifique.

2° LES PROBLÈMES POSÉS

Mais l'évolution de la coopération scientifique n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes. Les Etats africains entendent désormais définir eux-mêmes leur propre politique de recherche, ouvrir à de nouveaux secteurs les efforts jusqu'ici concentrés dans le domaine de l'agronomie. Ils attendent de la France qu'elle appuie leur effort :

- en leur fournissant du personnel de haut niveau appelé à concourir à l'exécution de leurs programmes et en les aidant à former leur propre personnel ;
- en leur fournissant une assistance technique pour la mise en place des structures nationales de recherche ;
- en leur apportant enfin une aide en matériel.

Sans doute la France doit-elle effectivement développer ses activités dans le domaine de la formation des personnes. Cette

action, jusque-là trop limitée, conditionne en effet le maintien et le développement futur de nos relations scientifiques avec les Etats d'Afrique et de l'océan Indien.

Mais il ne faut pas non plus que le rôle des organismes français se réduise à celui d'un fournisseur de personnel et de matériel mis à la disposition des structures étrangères.

L'évolution actuelle s'oppose aux exigences d'une organisation scientifique française largement intégrée, reposant sur des organismes très structurés, dont l'activité s'inscrit dans le cadre d'une programmation globale de la recherche. Elle conduit à articuler étroitement les programmes de recherches proposés par les Etats avec les grandes orientations et avec les priorités de la recherche française. Des choix sont donc à opérer.

Une solution est possible lorsque les deux parties y consentent : elle consiste à dissocier très nettement les recherches conduites par les Etats, à leur initiative, auxquelles la France apporte un concours, éventuellement par la fourniture de personnel, et les recherches conduites par la France à son initiative et à ses frais.

La préoccupation des Etats de diversifier leurs partenaires en la matière, à la fois pour des raisons scientifiques (s'ouvrir à des domaines nouveaux tels que la santé, l'environnement, l'énergie et les recherches industrielles) et pour des raisons politiques, a également des conséquences sur nos modes d'actions : elle suppose en effet l'appel à des organismes français autres que l'O. R. S. T. O. M. et le G. E. R. D. A. T., et qui relèvent d'autres Ministères (Industrie, Education, Environnement). Il faudra donc prévoir des formes de concertation nouvelles pour examiner les demandes des Etats et y répondre.

3° LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DANS LES NOUVEAUX ACCORDS DE COOPÉRATION

Le Cameroun et Madagascar fournissent deux exemples de l'évolution de la coopération scientifique franco-africaine.

a) *Le Cameroun.*

L'article 13 du nouvel accord de coopération culturelle franco-camerounais distingue très nettement les deux aspects de la coopération scientifique qui doit s'instaurer entre les deux pays :

— l'aide de la France pour la mise en place des structures scientifiques camerounaises, la réalisation des programmes nationaux de recherche et la formation des chercheurs et techniciens ;

— la possibilité d'exécuter dans ce pays des recherches dont nous prendrions l'initiative.

En application de ces principes, la coopération devrait se développer par la mise en œuvre de trois types de programmes (nationaux, communs, d'intérêt général) qui seront précisés par des protocoles. Des conversations poursuivies entre la France et l'organisme camerounais de recherche ont déjà permis de déterminer la nature des programmes poursuivis par l'O. R. S. T. O. M. jugés, pour la plupart, d' « intérêt général », et du G. E. R. D. A. T. (programmes d'intérêt commun).

b) *Madagascar.*

La nouvelle Convention sur les Affaires culturelles prévoit que les deux Etats s'accordent à coopérer dans le domaine de la recherche scientifique et technique :

— chaque Etat pourra faire appel aux instituts et organismes de recherche relevant de l'autre partie pour participer à la réalisation de ses programmes nationaux. Des protocoles particuliers conclus entre les organismes intéressés régleront les modalités de cette participation ;

— la coopération peut également s'exercer dans le cadre de conventions annuelles qui fixeront le montant des contributions respectives des deux Etats au financement de certains de ces programmes. De même chaque Etat peut autoriser l'autre à exécuter sur son territoire les programmes demandés.

Jusqu'à présent, toutefois, la coopération scientifique franco-malgache ne donne pas toute satisfaction. On assiste, en particulier, dans le cas du G. E. R. D. A. T. à une dégradation géné-

ralisée des moyens dont disposent les chercheurs français en raison de l'impossibilité pour notre partenaire de tenir les engagements souscrits.

Manifestement, ces difficultés tiennent tant aux problèmes malgaches actuels, qu'à l'insuffisance présente, en personnel notamment, de la recherche malgache. Il faudrait donc parvenir à concentrer les moyens sur un nombre réduit de programmes, fournir une assistance technique aux organismes malgaches, et surtout participer de manière accrue à la formation de chercheurs et de techniciens.

Le cas de Madagascar offre donc un exemple parfait des écueils sur lesquels peuvent achopper les nouvelles formes de coopération scientifiques, lorsque les Etats intéressés ne peuvent encore apporter à cette coopération la contribution qui leur revient.

CONCLUSION

Dans l'introduction de ce rapport, nous avons rappelé quel était l'enjeu de la politique de coopération que la France se doit d'assumer. Une telle politique exige des moyens à la hauteur de la tâche.

Pourtant, passant en revue les différents secteurs d'activités du ministère, nous avons été conduits à constater, hélas ! à quel point les dotations budgétaires sont insuffisantes. Votre Commission des Affaires culturelles s'en est vivement émue. Le budget du ministère subit, depuis deux ans, une inquiétante dégradation. L'augmentation en volume qui était de 14,7 % entre 1973 et 1974 a été réduite à 10 % entre 1974 et 1975. Elle tombe à 7,65 % cette année dans le projet de loi de finances que nous examinons. C'est dire qu'en fait le budget de la coopération n'augmente pas, puisque le taux de croissance apparent correspond, en fait, au taux d'érosion monétaire officiellement prévu et il ne s'agit là que d'un taux français. Il est à craindre que chez nos partenaires africains l'inflation ne soit encore plus forte.

Votre commission a également relevé que l'aide lui paraissait dispersée entre de trop nombreux secteurs. Elle a souhaité une réorientation de l'effort de coopération pour qu'il soit plus particulièrement consacré à la « formation de formateurs ». Cet effort doit être défini dans des programmes à moyen terme.

Votre rapporteur doit également insister sur l'effort qu'il convient de consentir en faveur des enfants de nos nationaux établis à l'étranger.

Votre commission a noté avec intérêt que la répartition des effectifs de coopération évoluait dans un sens favorable, c'est-à-dire dans le sens de la formation des formateurs. Votre Commission des Affaires culturelles, en effet, a toujours considéré que la coopération devait aboutir à la relève de l'aide extérieure par les cadres nationaux. Il est nécessaire que la coopération de substitution qui emploie un grand nombre de coopérants techniques laisse place aux actions de formation des formateurs, en particulier par

l'enseignement. Il est bon également qu'au sein de l'assistance technique, les secteurs administratifs (administration générale et administrations spécialisées, P. T. T., douanes, finances, etc.) regroupent moins de coopérants que les secteurs productifs (développement rural et industriel, équipements). Là encore votre commission approuve cette évolution, car l'intervention des coopérants dans les secteurs productifs est celle qui favorise le progrès technique et technologique indispensable au développement des pays où nous les envoyons.

Votre commission, enfin, a pu constater, dans le rapport sur la politique française de coopération présentée par M. Abelin, que les missions de dialogue avec les dirigeants africains avaient mis en évidence le bien-fondé de ses propres préoccupations.

La commission s'est félicitée de voir que les options proposées répondent aux orientations que, pour sa part, elle a toujours tenté de défendre.

Qu'il nous soit permis de citer, pour conclure, M. Dan Dicko, président de l'Agence de coopération culturelle et technique, qui, intervenant dans une conférence-débat intitulée « Le combat francophone », a souligné que la francophonie existe, comme existe l'anglophonie à laquelle elle est parfois confrontée. Il faut, continuait-il, défendre la francophonie qui est un facteur d'ouverture, un élément de compréhension mutuelle entre les peuples. M. Dan Dicko a fort bien noté enfin que la francophonie n'était pas incompatible avec le renouveau des langues nationales.

Quel meilleur témoignage pourrions-nous citer à l'appui de la politique de coopération que la France doit conduire pour être fidèle à ses missions et à ses traditions ?

*
* *

Sous réserve des nombreuses observations que nous avons consignées dans notre rapport, nous vous invitons, au nom de la Commission des Affaires culturelles, à donner un **avis favorable** à l'adoption du budget de la Coopération.